



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2018-88

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2018

# Sommaire

## Académie ROUEN

R28-2018-07-11-004 - Stages de réussite -Arrêté des enseignants-AOUT 2018 (7 pages) Page 5

## Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-06-28-010 - Arrêté du 28 juin 2018 portant approbation de l'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire "Normand'e-santé" (55 pages) Page 13

R28-2018-07-11-007 - ARRETE FIXANT LE NOMBRE THEORIQUE DE VEHICULES DE TRANSPORTS SANITAIRES DANS LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE (2 pages) Page 69

R28-2018-07-05-006 - ARRETE MODIFICATIF N°12 EN DATE DU 5 JUILLET 2018 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE (3 pages) Page 72

R28-2018-07-16-001 - ARRETE MODIFICATIF N°9 EN DATE DU 16 JUILLET 2018 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE (3 pages) Page 76

R28-2016-12-14-010 - Arrêté portant renouvellement d'autorisation de l'Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Asile de Marie" de Thury-Harcourt géré par la fondation asile de Marie (4 pages) Page 80

R28-2016-11-23-040 - Arrêté portant renouvellement d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Communauté de Blon" de Vaudry géré par ACIS France (4 pages) Page 85

R28-2016-11-23-043 - Arrêté portant renouvellement d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "des monts" de Honfleur géré par le Centre Hospitalier de la Côte Fleurie (6 pages) Page 90

R28-2016-11-23-042 - Arrêté portant renouvellement d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "la Barillière" de Saint Désir géré par la SARL de la Barillière (4 pages) Page 97

R28-2016-11-23-041 - Arrêté portant renouvellement d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Les marronniers" de Mézidon Canon géré par l'association ANAIS (4 pages) Page 102

R28-2016-11-23-039 - Arrêté portant renouvellement d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Notre Dame de la Charité" de Saint Vigor le Grand géré par l'association les amis de Jean Bosco (4 pages) Page 107

R28-2017-01-03-170 - Arrêté portant renouvellement d'autorisation du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Lisieux géré par l'ADEAPA (4 pages) Page 112

R28-2016-12-19-007 - Arrêté portant renouvellement d'autorisation du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Foyer Odissée de Saint Pierre sur Dives géré par l'APEI des pays d'Auge et de Falaise (4 pages) Page 117

R28-2018-07-11-005 - DECISION DU 11 JUILLET 2018 AUTORISANT LA SUPPRESSION D'UNE PHARMACIE A USAGE INTERIEUR A RUGLES (2 pages)	Page 122
R28-2018-07-11-006 - DECISION DU 11 JUILLET 2018 MODIFIANT L'AUTORISATION D'UNE PHARMACIE A USAGE INTERIEUR A VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON (2 pages)	Page 125
R28-2017-01-31-022 - Décision portant renouvellement d'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (IME) et du Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS) de l'IME La Glacerie de Cherbourg en Cotentin géré par l'ACAIS (4 pages)	Page 128
R28-2016-11-30-025 - Décision portant renouvellement d'autorisation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Saint Hilaire du Harcouet géré par l'ADSEAM (4 pages)	Page 133
R28-2016-11-30-026 - Décision portant renouvellement d'autorisation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Saint James géré par le Centre d'accueil et de soins Saint Maur à Saint James (2 pages)	Page 138
R28-2017-01-31-023 - Décision portant renouvellement d'autorisation du service de soins et d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) de la Glacerie de Cherbourg en Cotentin géré par l'ACAIS (4 pages)	Page 141
R28-2018-07-19-001 - RENOUELEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR UN EQUIPEMENT MATERIEL LOURD AU PROFIT DE LA SCM CENTRE HAVRAIS D'IMAGERIE NUCLEAIRE (CHIN) (1 page)	Page 146
R28-2018-07-19-002 - RENOUELEMENT TACITE D'AUTORISATION D'ACTIVITE DE SOINS AU PROFIT DU LABORATOIRE SELAFA BIOCEANE AU HAVRE (1 page)	Page 148
R28-2018-07-19-003 - RENOUELEMENTS TACITES D'AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS AU PROFIT DU GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE (1 page)	Page 150
<b>DGFIP</b>	
R28-2018-07-13-001 - Délégation de signature du Pôle Contrôle Expertise du Calvados (3 pages)	Page 152
<b>Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord</b>	
R28-2018-07-19-004 - Arrêté n° 63-2018 en date du 19/07/2018 portant ouverture de la pêche à pied des coques sur les gisements de la baie de Somme Nord-Zone de salubrité 80.03 (département de la Somme) (3 pages)	Page 156
<b>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie</b>	
R28-2018-07-18-001 - Arrêté-DREAL-Composition-CAP-Locale-18-07-2018 (2 pages)	Page 160
<b>Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie</b>	
R28-2018-07-12-003 - Arrêté portant attribution médaille de bronze (3 pages)	Page 163
<b>préfecture de la région Normandie - SGAR</b>	
R28-2018-06-18-005 - Avis sur le programme des investissements de la commission des investissements du grand port maritime du Havre (2 pages)	Page 167

**Préfecture de la Seine-Maritime - DCPPAT**

R28-2018-07-12-002 - ECO CHOIX - association agréée au titre de la protection de l'environnement - AP du 12 juillet 2018 (3 pages) Page 170

**Rectorat Caen**

R28-2018-07-06-004 - Arrêté portant nomination du directeur du groupement d'intérêt public "formation continue et insertion professionnelle" de l'académie de Caen (1 page) Page 174

**Sous-préfecture du Havre**

R28-2018-07-12-004 - 2018-07-12 Arrêté attribution médaille honneur régionale,départementale,communale (26 pages) Page 176

Académie ROUEN

R28-2018-07-11-004

Stages de réussite -Arrêté des enseignants-AOUT 2018

Rouen, le 11 juillet 2018

L'Inspectrice d'académie - Directrice  
académique des services de l'éducation  
nationale de la Seine-Maritime

**VU** la circulaire DGESCO SP n° 2017-0016 du  
30 juin 2017 relative à l'organisation des  
stages de réussite pendant les vacances  
scolaires au profit des élèves de  
l'enseignement du premier degré

**ARRETE**

**Article premier :** La liste des enseignants conduisant les stages de réussite organisés pendant la période du 27 août 2018 au 30 août 2018 est arrêtée comme suit :

CIRCONSCRIPTION	NOM	PRÉNOM	Adresse de l'école où a lieu le stage
<b>Barentin :</b>			
	SOUBERCAZES	Christine	EE M Dupré - Rue Daniel Auber 76360 Barentin
	MBIMBE	Elise	EE G de Maupasant – Place J le Povremoyne – 76890 Val de Sâane
	CIESIELSKI	Clémence	EE Samivel – Place de la Liberté – 76480 Roumare
	GARCIA	Christophe	EE Anatole France- Anna de Noailles – Rue Francis Yard – 76360 Barentin
<b>Bois Guillaume</b>			
	DEBURE	Marjorie	EE G Philippe – 76 Houpeville
	ROBERT	Laetitia	Clg L Aubrac – 76 Isneauville
	CARTON	Christine	Clg J Delacour – 76 Clères
<b>Canteleu</b>			
	BOURDONNET	Graciane	EP Rue de la rivière Boudet – 76840 Quevillon
	FREBOURG	Elise	EE Flaubert – 78 rue Pierre Leroux – 76580 Le Trait
	LECAT	Cyrielle	EE Flaubert – 78 rue Pierre Leroux – 76580 Le Trait
	MARTEAU	Juliette	EE Flaubert – 78 rue Pierre Leroux – 76580 Le Trait
	PRIEUX	Delphine	EE Flaubert 21 avenue de Versailles 76380 Canteleu
	ALORGE	Valérie	EE Flaubert 21 avenue de Versailles 76380 Canteleu
<b>Darnétal</b>			
	GUYANT GERVAIS	Céline	EE "Lemonnier" – place Marcel Ragot -76520 Franqueville St Pierre
	SECHET	Marianne	EE "Lemonnier" – place Marcel Ragot -76520 Franqueville St Pierre
	GOGLU	Véronique	EE "Les Malières" - 33 chemin des Patis - 76520 Fresne le Plan
	BERLINE	Stéphanie	EE Herriot – rue des Perets – 76240 Le Mesnil Esnard
	SOUDRY	Stéphanie	EE Brassens – 166 rue du froc aux moines – 76520 La Neuville chant d'oiseil

	PINEAU	Claire	EE Brassens –166 rue du froc aux moines – 76520 La Neuville chant d'oiseil
	FINTRINI	Jennifer	EE Brassens – rue du froc aux moines – 76520 La Neuville chant d'oiseil
<b>Dieppe Est</b>			
	FOURRE	Violaine	EE La cocagne – 344 avenue de la hetraie – 76850 La Crique
	LARGETEAU	Stephanie	EE La Varenne – 2 rue Félix Faure – 76680 St Saens
	DREULLE	Maryvonne	EE A Malraux – 1,3 le bocage – Braquemont – 76730 Petit Caux
	BOUVET	Céline	EP G Brassens – rue des papillons – St Martin en campagne – 76630 Petit Caux
	RICHARD	Emmanuelle	EP G Brassens – rue des papillons – St Martin en campagne – 76630 Petit Caux
	BLONDEL	Sylvie	EE J. Rostand - 10 rue des tilleuls - 76510 St Nicolas d'Aliermont
	BIMONT	Lucie	EP 27/29 Place du marché – 76630 Envermeu
	CARON	Séverine	EP 27/29 Place du marché – 76630 Envermeu
	ROULAND	Christine	EP La preuve par 9 – rue J Briançon – Tourville la chapelle – 76630 Petit Caux
	POIREY BOUILLIE	Sophie	EP La preuve par 9 – rue J Briançon – Tourville la chapelle – 76630 Petit Caux
	PIETTE	Caroline	EE P. Curie - 2 rue J Puech - 76370 Neuville les Dieppe
	BUQUET	Nicolas	EE P. Curie - 2 rue J Puech - 76370 Neuville les Dieppe
	AMICHAUD	Aude	EE J Prévert – 12 rue J Prévert – 76370 Neuville les Dieppe
	SANNIER	Mélanie	EE -18 rue du bouloir – 76680 Bosc Mesnil
	PEBE	Laetitia	EE -18 rue du bouloir – 76680 Bosc Mesnil
	BURON	Melanie	EE -Le Bourg – 76680 Pommereval
<b>Dieppe Ouest</b>			
	BRIGHENTI	Hélène	EE - Rue de la Varenne 76590 Le Bois Robert
	TOURMENTE	Wilfrid	EE Jules Ferry -33 avenue Jean Jaurès 76200 Dieppe
	BRIGHENTI	Hélène	EE -Rue de la varenne – 76590 Le Bois Robert
<b>Elbeuf :</b>			
	HUREL	Sandrine	EE Courbet -79 rue Louis Blans 76320 Caudebec les elbeuf
	ROSATI	Arnaldo	EE Molière -15 rue du tapis vert – 76500 Elbeuf
	PUSKAS	Julie	EE Mouchel -89 rue de la République 76500 Elbeuf
	LE CONIAT	Adeline	EE Monod -127 rue aux saulniers 76320 St Pierre les Elbeuf
	BOCQUERON	Hélène	EE Monod -127 rue aux saulniers 76320 St Pierre les Elbeuf
	DUFOUR	Sophie	EE Camus- 67 rue aux saulniers 76320 St Pierre les elbeuf
<b>Eu</b>			
	TAIN	Clémence	EE Ledré Delmet Moreau – 15 rue Suzanne- 76470 Le Tréport
	BLONDEL	Laetitia	EP – Route neuve 76340 Campneuseville
	GUILLEMAIN	Marie	EM Roger Poujol – 27 rue de l'école 76390 Conteville
	LAMY	Alaban	EE – 3 rue de l'église 76390 Illois

	DUVAL	Séverine	EP 2 place Césaire Levillain – 76660 Fresnoy Folny
	LABBÉ	Sabine	EP Les hirondelles- 46 rue de l'égalité 76260 St Pierre en Val
<b>Fécamp</b>			
	HEDDE	Odile	EE G Cuvier– rue Jules Crochemore 76540 Valmont
	MARIN	Laure	EP -Route départementale 33 – 76540 Angerville la martel
	FAUVEL	Laetitia	EP -Route départementale 33 – 76540 Angerville la martel
	LORRE - GNAEDINGER	Catherine	EE - 2 rue du chant des oiseaux - 76790 Gerville
	LEMAITRE	Valérie	EE - 2 rue du chant des oiseaux - 76790 Gerville
	BREDEL	Stéphane	EE Jean Lorrain – 248 avenue Jean Lorrain - 76400 Fécamp
	GRANCHER	Magali	EE Jean Macé - 145 rue G. Couturier - 76400 Fécamp
	BICHON	Florence	EE François Rabelais - rue Georges Bourgeois - 76400 Fécamp
	PLUVINAGE	Jean Michel	EE François Rabelais - rue Georges Bourgeois - 76400 Fécamp
	GRANCHER	Aurore	EE A Camus – 2 rue Paul Doumer – 76400 Fécamp
	CADINE	François	EE A Camus – 2 rue Paul Doumer – 76400 Fécamp
	GRANCHER	Yann	EE Philippe Lange – 3 rue Victor Coviaux – 76400 St Léonard
	MARMAI	Stéphane	EP - 78 route de Goderville - 76110 Bretteville Du Grand Caux
	LANNOY	Audrey	EP - 78 route de Goderville - 76110 Bretteville Du Grand Caux
	SIMON	Olivier	EE Jean Savigny - rue du Hameau martin - 76110 Goderville
<b>Grand Quevilly</b>			
	PANCHOUT	Céline	EE Flaubert – 55 rue des écoles 76650 Petit Couronne
	THUILLIER	Olivier	EE Maryse Bastié – rue Maryse Hiltz- 76120 Grand Quevilly
	DUHAMEL	Séverine	EE Maryse Bastié – rue Maryse Hiltz- 76120 Grand Quevilly
	RIDEL	Sophia	EE Maryse Bastié – rue Maryse Hiltz- 76120 Grand Quevilly
	DESPLANQUE	Léa	EE Maryse Bastié – rue Maryse Hiltz- 76120 Grand Quevilly
	MALLET	Morgane	EE V. Hugo- rue du presbytère, 76530 Grand-Couronne
	MALHAIRE	Anaïs	EE V. Hugo- rue du presbytère, 76530 Grand-Couronne
<b>Havre Est :</b>			
	DUTOT	Alexandra	EPC Paul Bert -51 rue des Iris 76610 Le Havre
	MASSELIN	Marie	EPC Paul Bert -51 rue des Iris 76610 Le Havre
	FERRY	Fanny	EPC Paul Bert -51 rue des Iris 76610 Le Havre
	DUBOC	Marylène	EPC Paul Bert -51 rue des Iris 76610 Le Havre
	PETIT	Karl	EPC Maurice Bouchor – rue Maurice Bouchor- 76610 Le Havre
	SICINSKI	Ingrid	EPC Maurice Bouchor – rue Maurice Bouchor- 76610 Le Havre
	SIMON	Géraldine	EPC J de Grouchy II – 13 avenue d'Arromanches 76610 Le Havre
	PRIGENT	Lindsay	EPC J de Grouchy II – 13 avenue d'Arromanches 76610

		Le Havre	
SOW	Ramatoulaye	EPC Louise Michel – allée Léon Moussinac- 76610 Le Havre	
LACHEVRE	Anne-Sophie	EPC Eugène Varlin 2 -15 rue E.Aubry 76610 Le Havre	
FERTEL	Hugo	EPC Eugène Varlin 2 -15 rue E.Aubry 76610 Le Havre	
DURANT	Carine	EPC Eugène Varlin 2 -15 rue E.Aubry 76610 Le Havre	
QUERTIER	Roselyne	EPC Eugène Varlin 2 -15 rue E.Aubry 76610 Le Havre	
M'BAYE	Jennifer	EPC Jean Maridor – 58 rue Jean Maridor – 76600 Le Havre	
HARDY	Caroline	EPC Jean Maridor – 58 rue Jean Maridor – 76600 Le Havre	
GUEDIN	Nadège	EPC Jean Maridor – 58 rue Jean Maridor – 76600 Le Havre	
HEBERT MAZE	Hélène	EPC Jean Maridor – 58 rue Jean Maridor – 76600 Le Havre	
RESSENCOURT	Caroline	EPC F.Buisson -41 rue de Soquence 76600 Le Havre	
THORIN	Cédric	EPC Paul Mulot – avenue du Général de Gaulle – 76610 Le Havre 76610 Le Havre	
LACHERAY	Virginie	EPC Robespierre -14 rue Robespierre 76610 Le Havre	
PRINGARD	Elodie	EPC Robespierre -14 rue Robespierre 76610 Le Havre	
<b>Havre Nord</b>			
	LE QUEMENT	Melissa	EE Kergomard – 23 rue Francis Carco 76620 Le Havre
	MIGUEL	Manuela	EE Kergomard – 23 rue Francis Carco 76620 Le Havre
	RECHER	Brigitte	Collège J Moulin – 65 rue Sarah Bernhardt– 76620 Le Havre
	NEEL	Justine	Collège J Moulin – 65 rue Sarah Bernhardt– 76620 Le Havre
	DUBERNET	Delphine	EE Dauphine – 90 quai Lamblardie 76600 Le Havre
	COLOMBEL	Hélène	EE Dauphine – 90 quai Lamblardie 76600 Le Havre
<b>Havre Ouest</b>			
	VANNIER	Marcelline	EE Eluard 2 – 6 rue Pierre Farcis -76620 Le Havre
	PAPOIN	Olivia	EE Eluard 2 – 6 rue Pierre Farcis -76620 Le Havre
	ROBERT	Frédéric	EE Eluard 2 – 6 rue Pierre Farcis -76620 Le Havre
	VARILLE HMANA	Aude	EE Eluard 2 – 6 rue Pierre Farcis -76620 Le Havre
	LADAM	Sarah	EP Molière – 31 rue Amiral Courbet - 76600 Le Havre
	TAQUET	Astrid	EP Molière – 31 rue Amiral Courbet - 76600 Le Havre
	CARON	céline	EP Molière – 31 rue Amiral Courbet - 76600 Le Havre
	ROUGEULLE	Laurence	EP Antoine Lagarde - 56 rue d'Ignaual - 76310 Sainte Adresse
	TALBOT	Isabelle	EP La Mailleraye – 40 rue Séry- 76600 Le Havre
	MALBERT	Marie-Françoise	EP La Mailleraye – 40 rue Séry- 76600 Le Havre
	BERNARD	Manuela	EP La Mailleraye – 40 rue Séry- 76600 Le Havre
	FIQUET	Géraldine	EP La Mailleraye – 40 rue Séry- 76600 Le Havre
	COLLIN	Delphine	EP La Mailleraye – 40 rue Séry- 76600 Le Havre

Havre Sud			
	HEDUIT ROSE	Valérie	EE F Hanin -1 rue le mail – 76430 St Romain de colbosc
	AYRAL	Raphaëlle	EE A Fleury – 14 avenue J Eberhard – 76700 Gonfreville l'Orcher
	BENARD	Sophie	EE A Fleury – 14 avenue J Eberhard – 76700 Gonfreville l'Orcher
	PARRA	Marie Laure	EE L Aragon- 1 route de Rogerville 76700 Gainneville
	LEFEBVRE	Franck	EE L Aragon- 1 route de Rogerville 76700 Gainneville
	MARINIGH	Lionel	EE J Eberhard- avenue Charles de Gaulle 76700 Gonfreville l'Orcher
	LE BERRE	Elodie	EM G. Sand -140 rue du Homet 76600 Le Havre
	DUBEC	Karine	EM G. Sand -140 rue du Homet 76600 Le Havre
	MIGUEL	Manuela	EM G. Sand- 140 rue du Homet 76600 Le Havre
	BROSSARD	Emeline	EM G. Sand -140 rue du Homet 76600 Le Havre
	MONNIER	Jean Philippe	EE Les Caraques -13 rue des Caraques 76700 Harfleur
	HATINGUAIS	Cécile	EE Les Caraques -13 rue des Caraques 76700 Harfleur
	DANIEL	Pierre	EE St Exupéry – 155 rue de l'église 76430 Oudalle
Lillebonne			
	FREBOU	Christine	EE H. Boucher – rue du docteur Genez -76210 Gruchet le Valasse
	LANOS	Jean Marie	EE Carnot -62 rue de la libération – 76170 Lillebonne
	GRANDMARRE	Elsa	EE Glatigny – place de Coubertin – 76170 Lillebonne
	BICHEREL	Yoann	EE C Chapelle – 42 rue alcide Damboise 76210 Bolbec
	AUBE	Sébastien	EE M Pagnol – 3 esplanade south Wonston 76170 La Fresnaye
	DEGREMONT	Pascale	EE M Pagnol – 3 esplanade south Wonston 76170 La Fresnaye
	LEFEVRE	Mathias	EE A. Schweitzer - Notre-Dame de Gravenchon – 76330 Port Jérôme en Seine
Maromme			
	DUCLOS PETIT	Sylvie	EE V Hugo- 2 rue V Hugo 76960 ND de Bondeville
	HEUREUX	Lise	EE J Ferry – route de duclair 76150 Maromme
	LEBRET	Karine	EE Joliot-Curie – 6 porte de Diane – 76 Le Petit Quevilly
	NOEL	Kelly	EE Joliot-Curie – 6 porte de Diane – 76 Le Petit Quevilly
	GAYOUX	Béatrice	EE G Flaubert – place St Just – 76150 Maromme
	FELQUIN	Katia	EE L Blum -allée de syston – 76250 Déville lès Rouen
	LEVET-LETHUILLIER	Valérie	EE L Blum -allée de syston – 76250 Déville lès Rouen
	RAMOS	Sabine	EE Meret - Boulevard Gambetta – 76 Le Petit Quevilly
	DEQUIN LAFONTAINE	Irène	EE Meret - Boulevard Gambetta – 76 Le Petit Quevilly
	COLOMBEL	Grégoire	EE L. Pasteur - rue Louis Pasteur – 76 Le Petit Quevilly
	BONVALET	Virginie	EE L. Pasteur - rue Louis Pasteur – 76 Le Petit Quevilly
Montivilliers			
	BOUDONNET	Amandine	EE Les vikings – 2 place de l'église – 76280 Turretot

	BARIL	Sophia	EE G Braque – 2 place de la mairie – 76133 Manéglise
	LEBLAIS	Sophie	EE Guillard – 2 rue des écoles – 76280 Criquetot l'esneval
<b>Neufchâtel</b>			
	ROUCOUL	David	EE - Rue des fosses trembles 76750 Bierville
	ROUSSEL	Marine	EE J Moulin – 4 rue J Ferry – 76220 Neuf Marché
	WODECKI	Isabelle	EP J Jaurès – route de Neufchâtel – 76440 Serqueux
	PIGNY	Alexandra	EP J Jaurès – route de Neufchâtel – 76440 Serqueux
<b>Rouen Centre</b>			
	BERTHOULE	Aurélié	EE Mullot - Rue Mullot - 76100 Rouen
	BIZET	Delphine	EE Mullot - Rue Mullot - 76100 Rouen
	COUETTE	Claire Marie	EE Rosa Parks – rue des murs St Yon – 76100 Rouen
	DUCHENE	Virginie	EE Rosa Parks – rue des murs St Yon – 76100 Rouen
	BOBEE	Noémie	EE Pouchet – rue du Général Giraud – 76000 Rouen
<b>Rouen Nord</b>			
	HOUX	Catherine	EE J Ph Rameau – 6 bis rue J Ph Rameau – 76000 Rouen
	RIBEMONT	Marie	EE G de Maupassant- 202 rue A Dupuis – 76000 Rouen
	ANDREUCCI	Mathieu	EE G de Maupassant- 202 rue A Dupuis – 76000 Rouen
	DEBEAUVAIS	Noémie	EE J Ferry – rue de l'enseigne Renaud – 76000 Rouen
	LECLERE	Françoise	EE J Ferry – rue de l'enseigne Renaud – 76000 Rouen
<b>Rouen Sud</b>			
	BALLUAIS	Laetitia	EE Jean Macé - Rue Hector Malot 76800 Saint Etienne du Rouvray
	LACROIX RICOEUR	Patricia	EE Jean Macé - Rue Hector Malot 76800 Saint Etienne du Rouvray
	GUILLET	Annie	EE Jean Macé - Rue Hector Malot 76800 Saint Etienne du Rouvray
	MAZEL	Jean Luc	EE F Raspail – rue Raspail – 76300 Sotteville les rouen
	BEN HAMMOU	Dounia	EE F Raspail – rue Raspail – 76300 Sotteville les rouen
	SAINT OUEN	Manuelle	EE F Raspail – rue Raspail – 76300 Sotteville les rouen
	PARISE	Vincent	EE F Raspail – rue Raspail – 76300 Sotteville les rouen
	CHARRIER	Céline	EE F Raspail – rue Raspail – 76300 Sotteville les rouen
	LEMARIE	Armelle	EE J Rostand – rue P Lanoux - 76300 Sotteville les Rouen
	GABORIT	Loïc	EE J Rostand – rue P Lanoux - 76300 Sotteville les Rouen
	HELIE	Cécile	EE J Rostand – rue P Lanoux - 76300 Sotteville les Rouen
<b>St Etienne du Ry</b>			
	CLAVERIE	Elodie	EE Ferry Jaurès - 184 rue de Paris 76800 Saint Etienne du Rouvray
	ROBILLARD	Cindy	EE Ferry Jaurès - 184 rue de Paris 76800 Saint Etienne du Rouvray
	MONTENOT	Sabine	EE Ferry Jaurès - 184 rue de Paris 76800 Saint Etienne du Rouvray
	CAPON	David	EE Ferry Jaurès - 184 rue de Paris 76800 Saint Etienne du Rouvray

	DEIANA	Éléonore	EE Ferry Jaurès - 184 rue de Paris 76800 Saint Etienne du Rouvray
	DEFER	Esther	EP Hergé 115 rue du village 76410 Sotteville sous le val
	CAHARD	Yoanna	EE Louis Pergaud - 3, rue de l'Argonne 76800 Saint Etienne du Rouvray
	CAMUS	Charlotte	EE Louis Pergaud - 3, rue de l'Argonne 76800 Saint Etienne du Rouvray
	CADET	Céline	EE Paul Langevin – 1 rue Julian Grimau- 76800 Saint Etienne du Rouvray
	BOCE	Sophie	EE Paul Langevin – 1 rue Julian Grimau- 76800 Saint Etienne du Rouvray
<b>St Valéry en Cx</b>			
	DURUFLE	Antoine	Ecole Joseph Breton 34 rue Lemercier 76560 Doudeville
	DURAND VOCHELET	Isabelle	Clg Maupassant – rue Jules Morel – 76730 Bacqueville en caux
	RIVE	Alexandra	EE 137 rue de l'école 76810 Greuville
	LEFEBVRE	Laëtitia	EP Charles de Gaulle – 2 rue des écoles – 76450 Grainville la teinturière
<b>Yvetot</b>			
	ANDRE	Frédéric	EE Louis Bignon – 555 rue de la Libération – La Mailleraye sur seine - 76940 Arelaune en Seine
	LEPEME	Dominique	EE -Grande rue – 76940 St Nicolas de Bliquetuit – 76940 Arelaune en Seine
	MALFANTE	Brigitte	EP JL Chrétien – 109 allée des tilleuls – Fauville en Caux – 76640 Terre de Caux
	BASIRE	Nadia	EE – Village – 76450 Beuzeville la Guérard
	FALAISE	Karine	EE – 12 rue du moulin – 76970 Ectot les baons

**Article 2 :** La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution du présent arrêté.

L'inspectrice d'académie – directrice académique  
des services de l'Éducation nationale,  
de la Seine-Maritime



Catherine BENOIT-MERVANT

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-06-28-010

Arrêté du 28 juin 2018 portant approbation de l'avenant  
N°1 à la convention constitutive du groupement de  
coopération sanitaire "Normand'e-santé"

*Arrêté du 28 juin 2018 portant approbation de l'avenant N°1 à la convention constitutive du  
groupement de coopération sanitaire "Normand'e-santé"*



**ARRÊTÉ DU 28 JUIN 2018 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1  
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE  
« NORMAND'E-SANTÉ »**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique**

**Vu le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé**

**Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,**

**Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,**

**Vu le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine Gardel en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;**

**Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Normandie ;**

**Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » approuvée par ses membres fondateurs en date du 15 novembre 2017 ;**

**Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des « Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie » et « groupement de coopération sanitaire normand e-santé » ;**

**Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des « Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie » et « groupement de coopération sanitaire normand e-santé » ;**

**Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du « Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie » ;**

**Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du « Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie » ;**

**Vu la décision du 31 mai 2018 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 4 juin 2018 ;**

**Vu la publication au répertoire nationale des entreprises et de leurs établissements de la modification de la dénomination du PSLA de Les Pieux en Pole Santé Ouest Cotentin en date du 31 mars 2017 ;**

**Vu le courrier du rapporteur du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire de Roncey – Cabinet de Soins Infirmiers de Cerisy La Salle exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 6 octobre 2017 ;**

**Vu le bulletin d'adhésion au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Haute-Normandie » du directeur de l'établissement public départemental de Grugny en date du 30 novembre 2017 ;**

**Vu le bulletin d'adhésion au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Haute-Normandie » de la directrice du centre hospitalier Saint-Jacques des Andelys en date du 30 novembre 2017 ;**

**Vu le bulletin d'adhésion au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Haute-Normandie » du directeur de Korian Val aux fleurs de Buell Andelys en date du 30 novembre 2017 ;**

**Vu le bulletin d'adhésion au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Haute-Normandie » de la directrice de la Résidence Clinique du Château Blanc de Saint-Etienne du Rouvray en date du 30 novembre 2017 ;**

**Vu le bulletin d'adhésion au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Haute-Normandie » de la directrice de la Villa de la Providence d'Evreux en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;**

**Vu le courrier du directeur du PSLA de Villedieu-les-Poêles exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 20 décembre 2017 ;**

**Vu le courrier de la directrice de l'EHPAD Maison du Saint Cœur de Marie d'Avranches exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 11 janvier 2018 ;**

**Vu la publication au journal officiel du samedi 13 janvier 2018 de la modification de la dénomination du Réseau Ville-Hôpital plaies et cicatrisations de Languedoc Roussillon en CICAT-Occitanie ;**

**Vu le courrier du directeur du CSSR Le Parc de Bagnoles de l'Orne exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 15 janvier 2018 ;**

**Vu le courrier de la directrice de l'EHPAD la Résidence Soleil de Bretteville-sur-Odon exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 15 janvier 2018 ;**

**Vu le courrier de la directrice du Centre d'hébergement gérontologique La Filandière de Déville Les Rouen exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 18 janvier 2018 ;**

**Vu le courrier de la directrice de l'EHPAD la Résidence Les Myosotis de Mont-Saint-Aignan exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 5 février 2018 ;**

**Vu le courrier de la directrice de l'EHPAD Ma Providence de Saint-Cyr-Du-Ronceray exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 12 février 2018 ;**

**Vu le courrier du directeur de Centre Hospitalier Durécu Lavoisier de Darnétal exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 20 février 2018 ;**

**Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 28 mars 2018 qui approuve à l'unanimité l'avenant 1 de la convention ;**

**Vu la demande formulée en date du 29 mai 2018 par l'Administrateur de GCS, en vue de l'approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » ;**

**CONSIDERANT l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,**

**CONSIDERANT que l'objet de l'avenant n°1 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Normand'e-santé » portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, au Tribunal administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc BP 25086 à Caen (14050) Cedex 4, à compter de la réception de la notification pour les intéressés et de la publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

**Article 3** : Le Directeur de l'Appui à la Performance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie, ainsi qu'aux Recueils des Actes Administratifs du département du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le 28 juin 2018

Mme Christine Gardel,



Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**Annexe** : Avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Normand'e-santé »

**ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE  
NORMAND'E-SANTE**

**MERCREDI 28 MARS 2018**

---

**AVENANT 1**

**AVENANT N°1**  
**A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION**  
**SANITAIRE " Normand'e-santé "**

*VU le Code de la Santé Publique (CSP), notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-10 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-30 ;*

*VU l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;*

*VU l'Instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10/01/2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;*

*Vu l'arrêté du 29 novembre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé, publié le 29 novembre 2017 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu la délibération de l'Assemblée générale du 28 mars 2018 ;*

**Les soussignés,**

1. ANIDER
2. Association Déploiement Outils Communicants (ADOC Normandie)
3. Association PREHAD 276
4. Centre François Baclesse
5. Centre Hébergement et Accompagnement Gérontologique de PACY SUR EURE
6. Centre Henri Becquerel
7. Centre Hospitalier ALENCON-MAMERS
8. Centre Hospitalier AUNAY BAYEUX - CHAB
9. Centre Hospitalier Caux Vallée de Seine
10. Centre Hospitalier d'ARGENTAN
11. Centre Hospitalier de L'AIGLE
12. Centre Hospitalier de COUTANCES
13. Centre Hospitalier de DIEPPE
14. Centre Hospitalier de EU
15. Centre Hospitalier de FALAISE
16. Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY
17. Centre Hospitalier de la Risle
18. Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY
19. Centre Hospitalier de SAINT LO (Mémorial France-Etats-Unis)
20. Centre Hospitalier de Verneuil sur Avre
21. Centre Hospitalier de VIRE
22. Centre Hospitalier du Grand Large
23. Centre Hospitalier du ROUVRAY

24. Centre Hospitalier Estran - PONTORSON
25. Centre Hospitalier Eure-Seine
26. Centre Hospitalier Intercommunal ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL
27. Centre Hospitalier Public du Cotentin
28. Centre Hospitalier Universitaire de CAEN
29. Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN
30. Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO)
31. Clinique Bergoulgnan
32. Clinique du Cèdre
33. Clinique HEMERA
34. Clinique Mathilde
35. Clinique Pasteur
36. Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche (CDPSM)
37. EHPAD Fondation Beauvils de FORGES LES EAUX
38. EHPAD Jean Ferrat du TREPORT
39. EHPAD Korlan Ville en Vert de BRETEUIL SUR ITON
40. EHPAD Lefebvre-Blondel-Dubus de GAILLEFONTAINE
41. EHPAD Les Jardins de Matisse de GRAND QUEVILLY
42. EHPAD Pierre Wadier de TRUN
43. EHPAD Résidence Albert Jean de LUNERAY
44. EHPAD Résidence du Duc d'AUMALE
45. Espace Régional d'Education Thérapeutique (ERET)
46. Fédération Hospitalière France (FHF)
47. Fédération Hospitalière Privée (FHP)
48. Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile (FNEHAD) de Normandie
49. Fondation Hospitalière de LA MISERICORDE
50. Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)
51. Korian SAINT MARTIN D'AUBIGNY William Harvey
52. NormanDys Réseau de Santé Pédiatrique
53. Nouvel Hôpital de Navarre
54. Polyclinique du Parc
55. PSLA DEAUVILLE Côte Fleurie
56. Radiologie CAEN Saint Martin
57. RBN-SEP Réseau Bas-Normand Sclérose En Plaques
58. Réseau de Services pour une Vie Autonome (RSVA)
59. Réseau ONCO Basse-Normandie
60. Réseau ONCO Normand
61. Réseau Périnatalité Haute Normandie
62. Résidence de la scie de SAINT CRESPIN
63. Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé (URAASS)
64. Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) Normandie
65. URPS Infirmiers Normandie
66. URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie
67. XRAY

Sont convenus des stipulations suivantes :

#### PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Normand'e-santé, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le 28 mars 2018.

L'avenant 1 a pour objet :

- La modification de l'Annexe 1 de la convention constitutive du Groupement eu égard à :
  - L'approbation du projet de fusion absorption du GCS Télésanté Basse Normandie et du GCS Télésanté Haute Normandie par le GCS Normand e-Santé, des apports respectifs et de leur évaluation ;
  - Constatation de la réalisation de la fusion-absorption susvisée avec les GCS Télésanté Basse Normandie et Haute Normandie, de la dissolution desdits GCS absorbés ainsi que leur liquidation de plein droit corrélativement à la réalisation des opérations de fusion ;
- L'admission de nouveaux membres au sein du GCS Normand'e-santé ;
- La suppression de la partie 7 (Dispositions Transitoires) de la convention constitutive du Groupement

Ont changé de dénomination, sur décision de l'assemblée générale du 28 mars 2018, les membres délibératifs suivants :

- Modification de la dénomination du RESEAU VILLE-HOPITAL PLAIES ET CICATRISATIONS DU LANGUEDOC ROUSSILLON (CICAT-LR) en CICAT-Occitanie (Collège D « Réseaux et Structures Transverses »)
- Modification de la dénomination du PSLA de LES PIEUX en Pôle Santé Ouest Cotentin (Collège B « Professionnels de Santé Libéraux »)

• Ont adhéré au groupement, sur décision de l'assemblée générale du 28 mars 2018, les membres délibératifs suivants :

#### Collège A « Établissements Sanitaires »

1. Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE
2. Centre Hospitalier de BARENTIN
3. Centre Hospitalier de BERNAY
4. Centre Hospitalier de CARENTAN
5. Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie
6. Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier
7. Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod
8. Centre Hospitalier de GISORS
9. Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques
10. Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson
11. Centre Hospitalier de MONT-SAINT-AIGNAN Le Belvédère

12. Centre Hospitalier de MORTAGNE
13. Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson
14. Centre Hospitalier de PONT-L'EVEQUE
15. Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
16. Centre Hospitalier de SAINT-JAMES
17. Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES
18. Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot
19. Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises
20. Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines
21. Clinique d'ALENCON
22. Clinique de BOIS-GUILLAUME Saint Antoine
23. Clinique de COUTANCES Docteur Henri GUILLARD
24. Clinique de FECAMP L'Abbaye
25. Clinique de FLERS Saint Dominique
26. Clinique de GRAND-COURONNE Les Essarts
27. Clinique de ROUEN L'Europe
28. Clinique de ROUEN Saint Hilaire
29. Clinique de SAINT-AUBIN-SUR-SCIE Megival
30. Clinique de VERNON Les Portes de l'Eure
31. Clinique du HAVRE Les Ormeaux
32. EPSM de CAEN (CHS)
33. Etablissement Public de Santé de BELLEME
34. Fondation Bon Sauveur de La Manche
35. HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin
36. HAD de CAEN Croix Rouge
37. Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurablelle
38. Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)
39. Hôpital d'YVETOT Asselin-Hedelln
40. Hôpital Local de SEES
41. Hopital local du NEUBOURG
42. Hôpital Privé de CAEN Saint Martin
43. Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire
44. Korlan de CAEN Brocéllande
45. Korlan d'IFS Côte Normande
46. Korlan d'OUISTREHAM Thalatta
47. Le Normandy
48. Polyclinique d'AVRANCHES La Bale
49. Polyclinique de DEAUVILLE
50. Polyclinique de SAINT LO La Manche
51. Polyclinique d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE du Cotentin
52. Soigner Ensemble au Pays d'ALENCON

**Collège B « Professionnels de Santé Libéraux »**

1. CCAS de DIVES SUR MER
2. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité
3. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité
4. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité
5. Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU
6. HAD d'ARGENTAN Soins Santé
7. Imagerie de ROUEN Les Deux Rives
8. Institut Inter-régional de Cancérologie TUBIANA
9. Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY
10. PSLA de CONDE SUR NOIREAU Avenir Santé
11. PSLA de LA HAYE DU PUIITS
12. PSLA de L'AIGLE
13. Pôle Santé Ouest Cotentin - LES PIEUX
14. PSLA de SAINT JAMES
15. PSLA de VILLEDIEU LES POELES
16. PSLA de VIRE

**Collège C « Établissements Médico-Sociaux »**

1. ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoolologie et Addiction
2. ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées
3. Autour de la Personne Agée - Service à la personne
4. CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie
5. Centre Gériatrique Desaint-Jean
6. CMPP et CAMSP de la Manche - Centre médico-psycho-pédagogique
7. CSSR de BAGNOLE-DE-L'ORNE Le Parc - UGECAM
8. EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie
9. EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou
10. EHPAD d'ATHIS-DE-L'ORNE Le Sacré Cœur
11. EHPAD d'AUBE Résidence Opale
12. EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Les Matines
13. EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie
14. EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches
15. EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude
16. EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON
17. EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil
18. EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Résidence les Chanterelles
19. EHPAD de BRIOUZE Notre Dame
20. EHPAD de BUCHY Gilles Martin
21. EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge
22. EHPAD de CAEN Les Résidences Saint Benoit
23. EHPAD de CAEN Résidence La Demi Lune Groupe Les Matines
24. EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean
25. EHPAD de CAGNY Les Orchidées
26. EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri

27. EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat
28. EHPAD de CARQUEBUT
29. EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés
30. EHPAD de CAUDEBEC-EN- CAUX Maurice Collet
31. EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure
32. EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure
33. EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye
34. EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe
35. EHPAD de CETON Résidence NEYRET
36. EHPAD de CHANU Les Tilleuls
37. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE La Quincampoise
38. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage
39. EHPAD de CLECY Le Beau Site
40. EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité
41. EHPAD de CONCHES-EN-OUCHÉ
42. EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre
43. EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège
44. EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie
45. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls
46. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalla
47. EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière
48. EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal
49. EHPAD de DOZULE Résidence Topaze
50. EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe Les Matines
51. EHPAD de DUCEY Résidence Delivet
52. EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade
53. EHPAD de FLEURY-SUR-ORNE Le Florilège
54. EHPAD de FONTENAY-LE-PESNEL Les deux fontaines
55. EHPAD de GRANVILLE Résidence l'Émeraude
56. EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel
57. EHPAD de LA CHAPELLE-D'ANDAINE Résidence L'Orée des Bois
58. EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury
59. EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment
60. EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel
61. EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées
62. EHPAD de LE HOULME La Source
63. EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie
64. EHPAD de LE SAP Audellin Lejeune
65. EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin
66. EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opallines
67. EHPAD de LIVAROT Saint Joseph
68. EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence
69. EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre
70. EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins
71. EHPAD de MAGNEVILLE Jourdan

72. EHPAD de MARIGNY Les Hortensias
73. EHPAD de MAROMME Le Village des Aubépins
74. EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité
75. EHPAD de MONTVILLE Les Myosotis
76. EHPAD de PASSAIS Les Myosotis
77. EHPAD de PAVILLY La Madeleine
78. EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines
79. EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy
80. EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls
81. EHPAD de ROUEN Tiers Temps
82. EHPAD de ROUEN La Pleiade
83. EHPAD de ROUEN Les Sapins
84. EHPAD de ROUEN Sacré Cœur
85. EHPAD de RUGLES André Couturier
86. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY château Blanc ProBTP
87. EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy
88. EHPAD de SAINT-ARNOULT Le Parc de la Touques
89. EHPAD de SAINT-CYR-DU-RONCERAY Ma Providence
90. EHPAD de SAINTE-MERE-EGLISE
91. EHPAD de SAINT-LO Anne Leroy
92. EHPAD de SAINT-PIERRE-SUR-DIVES La Mesnie
93. EHPAD de SAINT-SEVER-CALVADOS La Roseraie et SSIAD
94. EHPAD de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE Val de Saire
95. EHPAD de SAINT-VIGOR-LE-GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe Les Matines
96. EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil
97. EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph
98. EHPAD de THAON Résidence du Parc
99. EHPAD de THURY HARCOURT Asile de Marie
100. EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas
101. EHPAD de TORIGNY-SUR-VIRE La Clairière des Bernardins
102. EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides
103. EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles
104. EHPAD de TREVIERES L'Hexagone
105. EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul
106. EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia
107. EHPAD de VASSY Les demeures des Glycines
108. EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne
109. EHPAD de VIRE Symphonia
110. EHPAD d'ECOUCHE
111. EHPAD d'ELLON Beau Soleil
112. EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité
113. EHPAD d'EVREUX Villa la Providence
114. EHPAD d'EVREUX Augustin Azemia
115. EHPAD d'EVREUX La Filandière
116. EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt

- 117. EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys
- 118. EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité
- 119. EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph
- 120. EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora
- 121. EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul
- 122. EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age
- 123. EHPAD du HAVRE Saint Just Le Havre
- 124. EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches
- 125. EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière
- 126. EPMS d'ORBEC Marie du Merle
- 127. Etablissement Public Départemental de GRUGNY
- 128. GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE
- 129. IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs
- 130. IME/IMPRO du HAVRE La renaissance
- 131. IME/ITEP de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'insertion
- 132. IMS de BOLBEC
- 133. ITEP Les Hogues Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- 134. Korian d'ALENCON Le Diamant
- 135. Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do
- 136. KORIAN de BUEIL Val Aux Fleurs
- 137. Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde
- 138. Korian de LISIEUX Villa Bérat
- 139. Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye
- 140. Korian de PERRIERS-SUR-ANDELLE Jardin de l'Andelle
- 141. Korian de ROUEN Le Jardin
- 142. Korian de ROUEN Les Cent Clochers
- 143. Korian de VERNON Nymphéas Bleus
- 144. Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette
- 145. Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon
- 146. MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville
- 147. MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76
- 148. MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte
- 149. MAS d'EPAIGNES
- 150. MAS d'EVREUX Home Nicolas
- 151. MCE-M3C Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social
- 152. SESAME Autisme Normandie
- 153. UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot

**Collège D « Réseaux de Santé et Structures Transversales »**

- 1. ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile
- 2. AIR Partenaire Santé
- 3. APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique
- 4. APRIC Amélioration de la Prise en charge de l'Insuffisance Cardiaque
- 5. Basse-Normandie Santé

6. CICAT-Occitanie
7. Coord'Age Réseau Gériatologique du Pays Dieppois
8. GCS Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage
9. IREPS Instances Régionales d'Education et de Promotion de la Santé
10. MAIA Bocage Ornaux
11. MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE
12. MAIA Orne Est
13. MAREDIA Maison Régionale du Diabète
14. QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé
15. RéPsyRED 76 Réhabilitation Psychosociale
16. Réseau AG3C Association Gériatologique des 3 Cantons
17. Réseau DOU SO PAL Réseaux territorial d'accompagnement et de soins palliatifs de l'Estuaire
18. Réseau Respect
19. RESOPAL Territoire de Dieppe
20. RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine
21. RES-SEP Réseau Eure Seine Sclérose En Plaques
22. TELAP

• **Ont adhéré au groupement, sur décision de l'assemblée générale du 28 mars 2018, les membres consultatifs suivants :**

1. FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
2. FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer
3. SYNERPA Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Agées
4. URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Basse-Normandie
5. URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Basse-Normandie, Orthophonistes

#### **ARTICLE I – FIN DE LA PERIODE TRANSITOIRE D'ADMINISTRATION DU GROUPEMENT**

La partie 7 (Dispositions Transitoires) de la convention constitutive du Groupement est supprimée.

#### **ARTICLE II – MEMBRES DU GROUPEMENT – COLLEGES ET CAPITAL**

L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :

## Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

### Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
<b>ANIDER</b>	Association de type loi 1901	11 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. LEGALLICIER	16,85 €	0,3371%
Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MEFLAH Khaled	16,85 €	0,3371%
Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé - ESPIC	Rue d'Amiens 76000 ROUEN	M. VERA Pierre	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier d'ALENCON- MAMERS	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay BP 354 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier d'ARGENTAN	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	Mme COURTOIS Brigitte	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond BP 18127 14400 BAYEUX	M. FERRENDIER Olivier	16,85 €	0,3371%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE	Établissement public de santé	rue des Mennerfes 50406 GRANVILLE	M. HEURTEL Jean-Pierre	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de BARENTIN	Établissement public de santé	17 Rue Pierre et Marie Curie 76360 BARENTIN	Mme PASQUIER Estelle	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de BERNAY	Établissement public de santé	5 Rue Anne de Ticheville – BP 353 27303 BERNAY CEDEX	M. CHARBOIS Laurent	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de CARENTAN	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	Mme POSTEL Laurence	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-CÔTENTIN - CHPC	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	M. MORIN Maxime	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de COUTANCES	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. LUGBULL Thierry	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. VAIL Jean-Jacques	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier	Établissement public communal d'hospitalisation	116 Rue Louis Pasteur BP 18 76161 DARNETAL	M. ROZIER Alain-Michel	16,85 €	0,3371%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Centre Hospitalier de DIEPPE	Établissement public de santé	CS 20219 Avenue Pasteur 76202 DIEPPE CEDEX	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de FALAISE	Établissement public de santé	BP 59 Boulevard Bergagnes 14700 FALAISE	Mme COURTOIS Brigitte	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61100 FLERS	M. TEUMA David	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de GISORS	Établissement public de santé	Route de Rouen – BP 83 27140 GISORS	M. LISMONDE Jean-Marc	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY	Établissement public de santé	30 avenue de la 1ère Armée Française 76220 GOURNAY-EN-BRAY	M. LESAGE Isabelle	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de L'AIGLE	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'AIGLE	M. AMIRI Karim	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques	Établissement public établissement hospitalier	Quai Enguerrand de Marigny 27705 LES ANDELYS	Mme CARDIALAGUET Marianne	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine	Établissement public de santé	19 Avenue du Président René Coty 76170 LILLEBONNE	Mme PEREZ Tina	16,85 €	0,3371%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson	Établissement public de santé	4 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. GRAINDORGE Eric	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de MONT- SAINT-AIGNAN Le Belvédère	Établissement public de santé	72 Rue Louis Pasteur -- BP 45 76131 MT ST AIGNAN CEDEX	Mme BOQUET Roselyne	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de MORTAGNE	Établissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. LEVERT Hervé	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson	Établissement public de santé	18 rue de la 30ème Division Américaine 50140 MORTAIN	Mme HATTIER Alizée	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY	Établissement public de santé	4 Route de Gailliefontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. LESAGE Isabelle	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de PONT- AUDEMER La Risle	Établissement public de santé	64 Route de Lisieux 27504 PONT-AUDEMER Cedex	M. ANQUETIL Bruno	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de PONT- L'EVEQUE	Établissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 PONT L'EVEQUE	Mme CONIBE Lydie	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran	Établissement public de santé	7 chaussée ville Chereil 50170 PONTORSON	M. BLOT Stéphane	16,85 €	0,3371%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-Etats-Unis	Établissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LÔ	M. LUGBULL Thierry	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de SAINT- HILAIRE-DU-HARCOUËT	Établissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. PRIVAT Erwan	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de SAINT- JAMES	Établissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT JAMES	M. HEURTEL Jean-Pierre	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de SAINT- VALERY-EN-CAUX Le Grand Large	Établissement public de santé	17 Rue Jeanne Armand Colin - BP 48 76460 SAINT VALERY EN CAUX	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray	Établissement public de santé	4 Rue Paul Eluard - BP 45 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. AUTRET Jean-Yves	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de VERNEUIL- SUR-AVRE	Établissement public de santé	101 Boulevard des poissonniers 27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	Mme MILLAN Nelly	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES	Établissement public de santé	12 rue Jean Gasté 50800 VILLEDIEU LES POELES	M. PRIVAT Erwan	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	Mme JEZEQUEL Nathalie	16,85 €	0,3371%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Centre Hospitalier de VIRE	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. PONCHON François	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier d'EU	Établissement public de santé	2 Rue de Clèves 76260 EU	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine	Établissement public de santé	Rue Léon Schwartzberg 27015 EVREUX CEDEX	M. CHARBOIS Laurent	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre	Établissement public de santé	62 Rue de Conches 27022 EVREUX CEDEX	M. GURZ Richard	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises	Établissement public de santé	Rue du Docteur Villers Saint Aubin les Elbeuf - BP 310 76503 ELBEUF cedex	Mme HAMON Véronique	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE- MACE Les Andaines	Établissement public de santé	rue Sosur marie Boitier 61600 La FERTE-MACE	M. PONCHON François	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF- LOUVIERS-VAL DE REUIL	Établissement public de santé	Rue du Docteur Villers Saint Aubin les Elbeuf - BP 310 76503 ELBEUF cedex	Mme HAMON Véronique	16,85 €	0,3371%
Centre Hospitalier Universitaire de CAEN	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. KASSEL Christophe	16,85 €	0,3371%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN	Établissement public de santé	1, Rue de Germont 76000 ROUEN	Mme LESAGE Isabelle	16,85 €	0,3371%
Clinique d'ALENCON	Etablissement Privé de santé	62 rue Candie 61000 ALENCON	M. BERARD Pierre-François	16,85 €	0,3371%
Clinique de BOIS-GUILLAUME du Cèdre	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	950 Rue de la Halle 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard	16,85 €	0,3371%
Clinique de BOIS-GUILLAUME Saint Antoine	Société anonyme	696 Rue Robert Pinchon 76230 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. WLOCH Frédéric	16,85 €	0,3371%
Clinique de COUTANCES Docteur Henri GUILLARD	Etablissement Privé de santé	3 bis rue de la Croûte 50200 COUTANCES	M. TATARD Ivan	16,85 €	0,3371%
Clinique de FECAMP L'Abbaye	Société anonyme	104 avenue Pdt F Mitterrand 76400 FECAMP	Mme COUTARD Sidonie	16,85 €	0,3371%
Clinique de FLERS Saint Dominique	Etablissement Privé de santé	99 rue de Messel 61100 FLERS	M. JOSSE Didier	16,85 €	0,3371%
Clinique de GRAND-COURONNE Les Essarts	Société anonyme	Rue du mur crenelé 76530 GRAND COURONNE	Mme CADET Lyla	16,85 €	0,3371%

Membre adhérent	Forme Juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Clinique de ROUEN L'Europe	Société par Actions Simplifiée (SAS)	28, Rue de Méridienne – BP 2048 X 76040 ROUEN CEDEX	M. WLOCH Frédéric	16,85 €	0,3371%
Clinique de ROUEN Mathilde	Société Anonyme (SASU)	7 Boulevard de l'Europe - BP 1128 76175 ROUEN CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	16,85 €	0,3371%
Clinique de ROUEN Saint Hilaire	Société anonyme	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. MARTIN Mathias / FAYARD Laurent	16,85 €	0,3371%
Clinique de SAINT-AUBIN-SUR-SCIE Megival	Société anonyme à directoire	1328 avenue de la Maison Blanche 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	Mme POUSSÉ Marie Christine	16,85 €	0,3371%
Clinique de VERNON Les Portes de l'Eure	Société par Actions Simplifiée (SAS)	1 Rue Bonaparte 27200 VERNON	M. SAVINO	16,85 €	0,3371%
Clinique d'EVREUX Bergouignan	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	1 Rue du Dr Bergouignan 27025 EVREUX CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	16,85 €	0,3371%
Clinique d'EVREUX Pasteur	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	58 bd Pasteur 27025 EVREUX CEDEX	M. MOREAU André	16,85 €	0,3371%
Clinique du HAVRE Les Ormeaux	Société par Actions Simplifiée (SAS)	36 Rue Marceau - BP 70141 76600 LE HAVRE	M. NJINOU-NGNINKEU Bertin	16,85 €	0,3371%

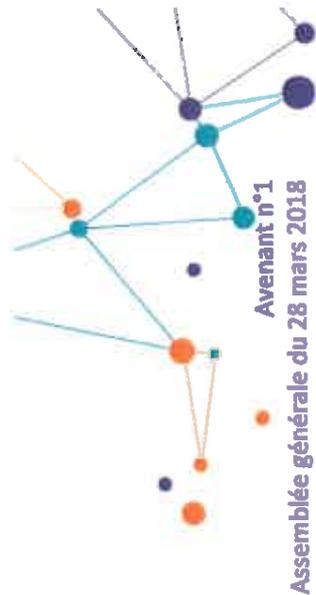
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Clinique d'YVETOT Hemera	Société par Actions Simplifiée (SAS)	25 Rue Félix Faure - BP 177 76195 YVETOT CEDEX	M. WAECHTER Emmanuel	16,85 €	0,3371%
CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne	Établissement public de santé	31 rue Anne-Marie Jahuvey - BP 358 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	16,85 €	0,3371%
EPSM de CAEN (CHS)	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BLANDEL Jean-Yves	16,85 €	0,3371%
Etablissement Public de Santé de BELLEME	Établissement public	4 et 28 rue du Mans - BP 104 61130 BELLEME	M. LEVERT Hervé	16,85 €	0,3371%
Fondation Bon Sauveur de La Manche	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue de Baltimore CS 71308 50008 SAINT LO CEDEX	M. BERTRAND Xavier	16,85 €	0,3371%
Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde	Fondation	15 rue des Fossés Saint Julien BP 100 14008 CAEN CEDEX 1	Mme KRIKORIAN Myriam	16,85 €	0,3371%
Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)	Etablissement public établissement hospitalier	BP 24 76083 LE HAVRE Cedex	Mme RIET Zaynab	16,85 €	0,3371%
HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin	Association de type loi 1901	Manoir d'Aprigny - 2 rue Louvière 14400 BAYEUX	M. VALENTIN Eric	16,85 €	0,3371%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
HAD de CAEN Croix Rouge Française	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme PATTI Michèle	16,85 €	0,3371%
Hôpital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabiele	Etablissement public de santé	165 Rue Pasteur - BP 8 27310 BOURG ACHARD	Mme MAILLARD Brigitte	16,85 €	0,3371%
Hôpital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musee (Fondation La Renaissance Sanitaire)	Etablissement public de santé	BP 119 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Mme PALLADITCHEFF Catherine	16,85 €	0,3371%
Hôpital d'YVETOT Asselin-Hedelin	Etablissement public de santé	14 Avenue Foch 76190 YVETOT	Mme MOCHALSKI Michelle	16,85 €	0,3371%
Hôpital local de SEES	Etablissement Public	79 rue de la république 61500 SEES	M. HARE Bruno	16,85 €	0,3371%
Hôpital local du NEUBOURG	Etablissement public de santé	25 Rue du Général de Gaulle 27110 LE NEUBOURG	M. SNYERS Gérard	16,85 €	0,3371%
Hôpital privé de CAEN Saint Martin	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	M. BUSO Christophe	16,85 €	0,3371%
Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire	Société anonyme	505 Rue Irène Joliot Curie BP 90011 76620 LE HAVRE	M. VALAT Stéphane	16,85 €	0,3371%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Korian de CAEN Brocéliande	Etablissement Privé de santé	38 rue Brocéliande 14000 CAEN	Mme FOUCHAUX Sonia	16,85 €	0,3371%
Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY	M. TAKOUGNADI Stanislas	16,85 €	0,3371%
Korian d'IFS Côte Normande	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme GUILLET Corinne	16,85 €	0,3371%
Korian d'OUISTREHAM Thalatta	Etablissement Privé de santé	40 Boulevard Boivin Champeneaux 14150 OUISTREHAM	M. DUMONT Arnaud	16,85 €	0,3371%
Le Normandy	Société par Actions Simplifiée	1 rue Jules Michelet 50400 GRANVILLE	M. LEBON Franck	16,85 €	0,3371%
Polyclinique d'AVRANCHES La Bale	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	Mme TESSIER Véronique	16,85 €	0,3371%
Polyclinique de CAEN Le Parc	Société Anonyme (SA)	20 avenue Capitaine Georges Guymer 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	16,85 €	0,3371%
Polyclinique de DEAUVILLE	Etablissement Privé de santé	8 La Brèche du Bois RD 62 14113 CRICQUEBOEUF	M. DE LA BOURDONNAYE Tanguy	16,85 €	0,3371%



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
<b>Polyclinique de SAINT LO La Manche</b>	Etablissement Privé de santé	45 rue Koëhig 50000 SAINT LO	<b>M. GAT Bruno</b>	<b>16,85 €</b>	<b>0,3371%</b>
<b>Polyclinique d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE du Cotentin</b>	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE	<b>Mme LEGOUPIL Béatrice</b>	<b>16,85 €</b>	<b>0,3371%</b>
<b>Soigner Ensemble au Pays d'ALENCON</b>	Association déclarée	63 bis rue d'Alençon 61250 CONDE SUR SARTHE	<b>M. BAROUKH Claude</b>	<b>16,85 €</b>	<b>0,3371%</b>



### Collège B – Collège « Professionnels de Santé Libéraux »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
ADOC Association Déploiement Outils Communicants	Association de type loi 1901	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. FAROY Francis	75,00 €	1,5000%
CCAS de DIVES SUR MER	Centre Communal d'Action Sociale	2 Avenue des Résistants BP 60020 14161 DIVES SUR MER	M. MOURARET Pierre	75,00 €	1,5000%
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité	Société Mutualiste	Pôle de Santé Argouges 42 rue de Beauvais 14400 BAYEUX	M. BURNOUF Sébastien	75,00 €	1,5000%
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité	Société Mutualiste	34 rue Gaston Manneville 14160 DIVES SUR MER	Mme BASTARD Marlyne	75,00 €	1,5000%
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité	Société Mutualiste	58 Avenue de la cavée 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. BURNOUF Sébastien	75,00 €	1,5000%
Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU Croix Rouge Française	Association de type loi 1901	Croix Rouge Française Centre de Santé Infirmier 9 bis rue du Pont Cel 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mime PATTI Michèle	75,00 €	1,5000%
HAD d'ARGENTAN Soins Santé	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16/18 rue de la Poterie 61200 ARGENTAN	Mme RICHARD	75,00 €	1,5000%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
<b>Imagerie de ROUEN Les Deux Rives</b>	Groupement d'intérêt économique	2 Boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<b>M. LARDENOIS Laurent</b>	75,00 €	1,5000%
<b>Institut Inter-régional de Cancérologie TUBIANA</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	20 avenue Capitaine Georges Guymer 14000 CAEN/ Centre Jean Bernard 9 rue Beauverger 72000 LE MANS 14000 CAEN	<b>Mme WEBER Virginie</b>	75,00 €	1,5000%
<b>Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY</b>	En cours	Mairie 50210 RONCEY	<b>M. LANGÉRY François</b>	75,00 €	1,5000%
<b>Pôle Santé Ouest Cotentin LES PIEUX</b>	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Route du Rozel 50340 LES PIEUX	<b>M. GRAS Jean-Michel</b>	75,00 €	1,5000%
<b>PSLA de CONDE SUR NOIREAU Avenir Santé</b>	Association de type loi 1901	Cabinet Médical Pôle Vaulleuard 9 bis rue du Ponceul 14110 CONDE SUR NOIREAU	<b>M. LAMY Frédéric</b>	75,00 €	1,5000%
<b>PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie</b>	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale CréActive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	<b>M. SAINMONT Nicolas</b>	75,00 €	1,5000%
<b>PSLA de LA HAYE DU PUIITS</b>	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	9 rue des Aubépines 50250 LA HAYE DU PUIITS	<b>Mme MEHAULT-HOLMES Violaine</b>	75,00 €	1,5000%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
<b>PSLA de L'AIGLE</b>	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'AIGLE	<b>M. COLASSE Patrick</b>	<b>75,00 €</b>	<b>1,5000%</b>
<b>PSLA de SAINT JAMES</b>	Société civile de moyens	13 route d'Antrain 50240 SAINT JAMES	<b>M. MARCONNET David</b>	<b>75,00 €</b>	<b>1,5000%</b>
<b>PSLA de VILLEDIEU LES POELES</b>	Société civile de moyens	24 rue du Général de Gaulle 50800 VILLEDIEU-LES-POELES	<b>M. BATAILLE Olivier</b>	<b>75,00 €</b>	<b>1,5000%</b>
<b>PSLA de VIRE</b>	Association de type loi 1901	5 rue Notre Dame 14500 VIRE	<b>M. DANNET Franck</b>	<b>75,00 €</b>	<b>1,5000%</b>
<b>Radiologie de CAEN Saint Martin</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	18 rue des Roquemonts 14000 CAEN	<b>M. PIEL Gérard</b>	<b>75,00 €</b>	<b>1,5000%</b>
<b>X-RAY Expert en radiologie</b>	Société d'exercice libéral par action simplifiée	505 Rue Irène Joliot Curie Maison Médicale 76620 LE HAVRE	<b>Dr PUECH Nicolas</b>	<b>75,00 €</b>	<b>1,5000%</b>

### Collège C – Collège « Établissements Médico-Sociaux »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoolologie et Addiction	Association de type loi 1901	82 Boulevard Dunois 14000 CAEN	Mme CARPENTIER Mireille	6,13 €	0,1227%
ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées	Association de type loi 1901	10 Chemin de la Grippé 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme GALEA Nathalie	6,13 €	0,1227%
Autour de la Personne Agée - Service à la personne	Association déclarée	8 Route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	Mme LEGROS	6,13 €	0,1227%
CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie	Centre Communal d'Action Sociale	45 rue de Bernières CS 80225 14012 CAEN CEDEX 1	M. DUJOLS Thibault	6,13 €	0,1227%
Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique de PACY SUR EURE	Établissement public social et médico-social	57 Rue Aristide Briand 27120 PACY SUR EURE	M. TRIQUET Jérôme	6,13 €	0,1227%
Centre Gériatrique Desaint-Jean	Établissement social et médico-social départemental	46 Rue Marc Orlan 76086 LE HAVRE	M. MARTIN Grégory	6,13 €	0,1227%
CMPP et CAMSP de la Manche - Centre médico-psychopédagogique	Association de type loi 1901	50 rue de la Poterne 50000 SAINT LÔ	M. FAGNEN Jean Louis	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
CSSR de BAGNOLE-DE-L'ORNE Le Parc - UGECAM	Régime général de sécurité sociale	32 avenue du Docteur Joly 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M. COUTURE Olivier	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie	Société Anonyme (SA)	15 rue de la Sénatorerie 61000 ALENÇON	Mme PRIMA Stéphanie	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou	Etablissement Social et Médico-Social Communal	17 Route de Troam Le Fresne 14370 ARGENCES	Mme DUBUCS Véronique	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'ATHIS-DE-L'ORNE Le Sacré Cœur	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'AUBE Résidence Opale	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. DEWEVRE Ludovic	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'AUMALES Résidence du Duc	Etablissement Social et Médico-social	3 Rue Soeur Badiou 76390 AUMALES	Mme MEHEUT Valentine	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie	Fondation	21 Rue du Dr Eugène Béchet 50300 AVRANCHES	Mme Soeur MARIE AGNES	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	52 bis rue de Verdun 50300 AVRANCHES	Mme TROTTE Marie	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervanches	Société Anonyme	10 Rue des Petites Chaussées 14112 BIEVILLE-BEUVILLE	Mme LEGER Jennyfer	6,13 €	0,1227%
EHPAD de BOURGUEBUS Emerald	Etablissement Privé à but lucratif	18 Rue des Blés d'Or 14540 BOURGUEBUS	Mme CORDRAY Sandrine	6,13 €	0,1227%
EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON	Etablissement public de santé	230 Rue du Général Leclerc 27160 BRETEUIL-SUR-ITON	Mme MILLAN Nelly	6,13 €	0,1227%
EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil	Société anonyme	1-3 rue du Val 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	Mme THIAM Paule	6,13 €	0,1227%
EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Résidence les Chanterelles	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Route de Caillouet - Lieu dit La Moissonnière 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	M. PANNIER Philippe	6,13 €	0,1227%
EHPAD de BRIOUZE Notre Dame	Association de type loi 1901	28 rue Saint Gervais 61220 BRIOUZE	Mme LE DANTEC Florence	6,13 €	0,1227%
EHPAD de BUCHY Gilles Martin	Établissement social et médico-social communal	397 Route de Rocquemont 76750 BUCHY	M. LE MESTRE Christophe	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française	Etablissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	Mme PATTI Michèle	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean	Établissement public de santé	19-21 rue Malfilâtre 14000 CAEN	Mme BERTIN Agnès	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CAEN Les Résidences Saint Benoît	Etablissement Privé à but non lucratif	6 rue de Malon 14000 CAEN	Mme HAUBERT Stéphanie	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CAEN Résidence La Demi Lune Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	10 Avenue de Paris 14000 CAEN	M. PADET Jérôme	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CAGNY Les Orchidées	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	11 Rue de Grantôt 14630 CAGNY	M. VINCLET Clément	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Hôtel Hébert 50200 CAMBERNON	M. PAYSANT Frédéric	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat	Organisme mutualiste	Allée de Flore 76380 CANTELEU	Mme HACQUIN POITEVIN Isabelle	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CARQUEBUT	Etablissement Social et Médico-Social Communal	6 rue Jacques Désiré Perrotte 50480 CARQUEBUT	Mme BERTHE Anne	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés	Établissement social et médico-social communal	Rue Albert Louvel 61320 CARROUGES	Mme COURTOIS Brigitte	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de CAUDEBEC-EN- CAUX Maurice Collet	Établissement social et médico-social communal	3 Avenue Winston Churchill 76490 CAUDEBEC EN CAUX	M. BAVARD Bruno	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure	Société par action simplifiée	27 route de Caen 14240 CAUMONT L'EVENTE	Mme MAIRAND Carole	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CERENCES Lemprière- Lefebvre	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	25 rue principale 50510 CERENCES	M. LEMAITRE Stéphane	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye	Fondation reconnue d'utilité publique	13 Avenue 2ème Division Indian Head 50680 CERISY LA FORET	Mme MARQUIS Sandrine	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	Mme GUILLO Delphine	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CETON Résidence NEYRET	Société Anonyme (SA)	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CHANU Les Tilleuls	Établissement social et médico-social communal	2 Chemin des Pommiers 61800 CHANU	M. GEFROY Yves	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CHERBOURG- OCTEVILLE La Quincampoise	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	19 rue du Général de Gaulle BP 67 50130 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme LEGRAND Vanessa	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage	Etablissement Privé à but non lucratif	40 avenue Etienne Lecarpentier 50100 CHERBOURG	M. SLAVIC Vincent	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CLECY Le Beau Site	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	Rue du Beau Site 14570 CLECY	M. TITH Stéphane	6,13 €	0,1227%
EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité	Société Mutualiste	1 rue Victor Hugo 14460 COLOMBELLES	M. MOULIN Pierre-Olivier	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CONCHES-EN-OUICHE	Établissement public communal d'hospitalisation	25 Rue du Docteur Paul Guilhaud 27190 CONCHES EN OUCHE	M. MINYMECK André	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme ESPALLARGAS-ADAM Colette	6,13 €	0,1227%
EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège	Association de type loi 1901	10 rue des Artisans 61250 CONDE SUR SARTHE	M. RANNOU Bertrand	6,13 €	0,1227%
EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Route de Coulonges 61170 COULONGES SUR SARTHE	M. BEUVIER Ludovic	6,13 €	0,1227%
EHPAD de COURSEUILLES-SUR-MER Les Tilleuls	Association de type loi 1901	Lotissement les Tilleuls 14470 COURSEUILLES SUR MER	M. DAHLAB Isaac	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia	Société Mutualiste	1 Chemin de la Délivrande 14470 COURSEULLES SUR MER	Mme GILBERT Gwael	6,13 €	0,1227%
EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Flandrière	Établissement social et médico-social communal	4 rue Georges Herbert 76250 DEVILLE LES ROUEN	Mme PLAUD Isabelle	6,13 €	0,1227%
EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal	Établissement social et médico-social intercommunal	6 rue de Bourgogne 14400 DOUVRES LA DELIVRANDE	M. BLOCHE Xavier	6,13 €	0,1227%
EHPAD de DOZULE Résidence Topaze	Société par Actions Simplifiée (SAS)	2 rue Rocquépine 14430 DOZULE	Mme JAMES Karine	6,13 €	0,1227%
EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano 14430 DOZULE	Mme CHARLON Bénédicte	6,13 €	0,1227%
EHPAD de DUCEY Résidence Delivet	Établissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BUTAULT Anne-laure	6,13 €	0,1227%
EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade	Etablissement Privé à but non lucratif	La Campagne 50340 FLAMANVILLE	Mme CIEHLKA Valérie	6,13 €	0,1227%
EHPAD de FLEURY-SUR-ORNE Le Florilage	Etablissement Privé à but lucratif	26 Grande Rue 14123 FLEURY SUR ORNE	M. VILLEROY Samuel	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de FONTENAY-LE-PESNEL Les deux fontaines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	15 Route de Tilly Sur Seullès 14250 FONTENAY LE PESNEL	M. RENOU Thomas	6,13 €	0,1227%
EHPAD de FORGES-LES-EAUX Fondation Beaufrêts	Etablissement Social et Médico-social	7 Boulevard Nicolas Thiessé 76440 FORGES LES EAUX	Mme MEHEUT Valentine	6,13 €	0,1227%
EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus	Etablissement Social et Médico-social	Place Lefebvre Blondel 76870 GAILLEFONTAINE	Mme MEHEUT Valentine	6,13 €	0,1227%
EHPAD de GRAND-QUEVILLY Les Jardins de Matisse	Etablissement Social et Médico-social	1 Rue Albert Lebourg BP 90223 76123 GRAND QUEVILLY CEDEX	M. VENARD Jean-Marc	6,13 €	0,1227%
EHPAD de GRANVILLE Résidence l'Emeraude	Société Anonyme (SA)	225 Rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	Mme MOY Magaly	6,13 €	0,1227%
EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel	Etablissement Privé à but lucratif	54 rue Jean Rostand 50400 GRANVILLE	M. PAYSANT Frédéric	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LA CHAPELLE- D'ANDAINE Résidence L'Orée des Bois	Établissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	M. VIVIER Laurent	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LA FEUILLE Résidence Noury	Établissement social et médico-social communal	95 Route de Rouen 76220 LA FEUILLE	M. LE MESTRE Christophe	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment	Etablissement Privé à but non lucratif	Rue Pierre et Marie Curie 50470 LA GLACERIE	M. SLAVIC Vincent	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel	Établissement social et médico-social communal	9 avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE PESNEL	Mme GHAZALI Latifa	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées	Etablissement Privé à but lucratif	Le Plessis 14130 LE BREUIL EN AUGÉ	M. AMELINE Philippe	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LE HOULME La Source	Centre communal d'action sociale (CCAS)	8 Rue du 8 Mai 1945 - BP31 76770 LE HOULME	Mme DAMAS Claudine	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Tournières 14330 LE MOLAY LITTRY	M. LEMARCHAND Mathieu	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune	Association de type loi 1901	38 rue du Bois Besnard 61470 LE SAP	Mme ROBILLARD Joëlle	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin	Société à responsabilité limitée unipersonnelle	La Louvetière 61470 LE SAP	Mme PHELIPEAU Isabelle	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opallines	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	1200 Route de Thury Harcourt 14220 LES MOUTIERS EN CINGLAIS	M. GUIARD Jean-Luc	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de LIVAROT Saint Joseph	Association de type loi 1901	55 rue du Général Leclerc 14140 LIVAROT	Mme MEDES Claude	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme DUBOIS Béatrice	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre	Etablissement Privé à but lucratif	12 rue Marin Labbé 14530 LUC SUR MER	Mme PASSAVANT Céline	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean	Etablissement Social et Médico-social	5 Rue du Val Midrac 76810 LUNERAY	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	6,13 €	0,1227%
EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins	Autre établissement public local à caractère administratif	4 Chemin Ste Croix Mesnil 27480 LYONS LA FORET	Mme CARDALJAGUET Marianne	6,13 €	0,1227%
EHPAD de MAGNEVILLE Jourdan	Établissement social et médico-social départemental	Le Ferrage 50260 MAGNEVILLE	M. LEBRETON Bertrand	6,13 €	0,1227%
EHPAD de MARIIGNY Les Hortensias	Etablissement Privé à but non lucratif	36 rue du 13 juin 1944 50570 MARIIGNY LE LOZON	Mme LEROUGE Carole	6,13 €	0,1227%
EHPAD de MAROMME Le Village des Aubépins	Etablissement public local social et médico-social	16 Rue de la République 76150 MAROMME	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité	Société Mutualiste	111 Rue Emile Zola 14120 MONDEVILLE	M. BURNOUF Sébastien	6,13 €	0,1227%
EHPAD de MONTVILLE Les Myosotis	Établissement social et médico-social communal	rue Ernest delaporte 76710 MONTVILLE	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	6,13 €	0,1227%
EHPAD de PASSAIS Les Myosotis	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Chemin de la Ronnerie 61350 PASSAIS	Mme LE BARRON Sandrine	6,13 €	0,1227%
EHPAD de PAVILLY La Madeleine	Établissement social et médico-social communal	Rue Paul Painlevé 76570 PAVILLY	Mme PASQUIER Estelle	6,13 €	0,1227%
EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines	Etablissement Social et Médico-Social Communal	14 rue St Martin 50410 PERCY	M. BROSSAT Jean-Michel	6,13 €	0,1227%
EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy	Établissement public communal d'hospitalisation	10 Rue Bastogne - BP 28 50190 PERIERS	M. BERTHE Pierre	6,13 €	0,1227%
EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls	Centre Intercommunal d'Action Sociale	Le Bourg 50520 REFFUVEILLE	Mme HUCHET Marie-Paule	6,13 €	0,1227%
EHPAD de ROUEN La Pleiade	Centre communal d'action sociale (CCAS)	16 Rue Jacques Fourray 76100 ROUEN	Mme AUBERY Véronique	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de ROUEN Les Sapins	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	22 Allée Charles Gros 76000 ROUEN	M. POISSON Johann	6,13 €	0,1227%
EHPAD de ROUEN Sacré Cœur	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	7 Rue d'Ememont 76000 ROUEN	M. LIMARE Michel	6,13 €	0,1227%
EHPAD de ROUEN Tiers Temps	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	86-88 Rue des Bons Enfants 76000 ROUEN	Mme ELLEBOODE Laurence	6,13 €	0,1227%
EHPAD de RUGLES André Couturier	Etablissement public de santé	Rue de l'Hôpital 27250 RUGLES	Mme MILLAN Nelly	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scle	Etablissement Social et Médico-social	2 Route des Vergers 76590 SAINT CRESPIN Pérthérique Wallon BP 87 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue Auguste Guérin - BP 38 76680 SAINT SAENS	Dr GACH Rachel	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy	Établissement social et médico-social communal	Avenue Michel d'Ornano Saint-Arnoult 14800 DEAUVILLE	Mme LEGROS Marie-Pierre	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SAINT-ARNOULT Le Parc de la Touques	Société par Actions Simplifiée (SAS)		Mme LEBLANC Annick	6,13 €	0,1227%

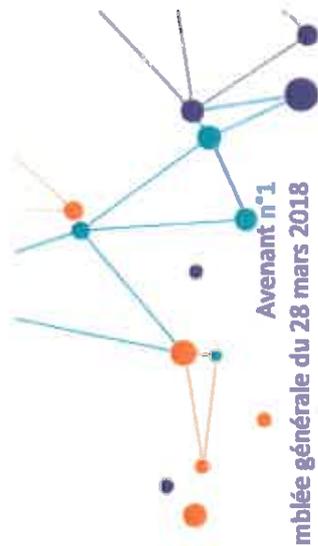
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de SAINT-CYR-DU- RONCERAY Ma Providence	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 Rue de Coplestone 14290 SAINT-CYR-DU-RONCERAY	Mme LEBAILLY	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SAINTE-MERE-EGLISE	Établissement social et médico-social communal	36 rue du Cap de Laine 50480 SAINTE MERE EGLISE	Mme BERTHE Anne	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SAINT-LO Anne Leroy	Établissement Privé à but non lucratif	65 rue de Baltimore 50008 SAINT LO	M. LECAPLAIN Dominique	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SAINT-PIERRE-SUR- DIVES La Mesnie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue des Peupliers 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES	M. ANFRY Olivier	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SAINT-SEVER- CALVADOS La Roseraie et SSIAD	Établissement public local social et médico-social	25 rue de la Gare 14380 SAINT SEVER CALVADOS	M. JAMMET Philippe	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SAINT-VAAST-LA- HOUGUE Val de Saïre	Établissement Social et Médico-Social Communal	2 Rue du 8 MAI 1945 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE	Mme GILBERT Véronique	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SAINT-VIGOR-LE- GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe Les Martinès	Société en nom collectif	1 rue de la Pigache 14400 SAINT VIGOR LE GRAND	Mme PILOT Sylvie	6,13 €	0,1227%
EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil	Établissement social et médico-social communal	18 rue de la Chatellerie - BP 19 50300 SARTILLY BAIE BOCAGE	Mme GHAZAU Latifa	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph	Fondation reconnue d'utilité publique	24 avenue du Maréchal Foch BP 609 50150 SOURDEVAL	M. JASICA Jonathan	6,13 €	0,1227%
EHPAD de THAON Résidence du Parc	Etablissement Privé à but lucratif	Rue du Château d'eau 14860 THAON	Mme CINJAERE Corinne	6,13 €	0,1227%
EHPAD de THURY HARCOURT Asile de Marie	Etablissement Privé à but non lucratif	72-74 rue de Condé 14220 THURY HARCOURT	Mme HUCK Marie-Céline	6,13 €	0,1227%
EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas	Établissement social et médico-social communal	14 rue Xavier Onfray - BP 14 61800 TINCHEBRAY	M. THIEBE Eric	6,13 €	0,1227%
EHPAD de TORIGNY-SUR-VIRE La Clairière des Bernardins	Établissement social et médico-social communal	5 rue des Bernardins 50160 TORIGNY SUR VIRE	Mme COUEFFEUR Lise	6,13 €	0,1227%
EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides	Association déclarée	Le Portail 61190 TOUROUVRE	M. CARTEL Yvan	6,13 €	0,1227%
EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles	Centre communal d'action sociale (CCAS)	2 Rue Jean Moulin 76410 TOURVILLE LA RIVIERE	Mme MOLNAR Janine	6,13 €	0,1227%
EHPAD de TREVIERES L'Hexagone	Etablissement Privé à but lucratif	5 route du Melay-Littry 14710 TREVIERES	M. FLORCHINGER Julien	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul	Établissement Social et Médico-Social Communal	88 Rue de Rouen 14670 TROARN	Mme DUBUCS Véronique	6,13 €	0,1227%
EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route d'aguesseau 14360 TROUVILLE SUR MER	Mme BARRE Laura	6,13 €	0,1227%
EHPAD de TRUN Pierre Wadler	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	Mme COURTOIS Brigitte	6,13 €	0,1227%
EHPAD de VASSY Les demeures des Glycines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	11 rue du Moulin 14410 VASSY	M. DUTOUR Geoffrey	6,13 €	0,1227%
EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne	Établissement public de santé	13 rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIER Elise	6,13 €	0,1227%
EHPAD de VIRE Symphonia	Société anonyme	Colline Les Mancellières 14500 VIRE	Mme LEMARCHAND Véronique	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'ECOUCHE	Établissement social et médico-social communal	4 avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE	Mme COURTOIS Brigitte	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'ELLON Beau Soleil	Établissement Privé à but lucratif	Les Castelets 14250 ELLON	Mme VIRETTE Katerline	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité	Société Mutualiste	Rue Olympe de Gouges ZAC de l'Orée du Golf 14610 EPRON	M. BURNOUF Sébastien	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'EVREUX Augustin Azemia	Centre communal d'action sociale (CCAS)	66 Rue St Germain 27000 EVREUX	M. CHARBOIS Laurent	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'EVREUX La Filandière	Centre communal d'action sociale (CCAS)	1 Rue des Maraîchers 27000 EVREUX	M. EL OUERDIGHI	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'EVREUX Villa la Providence	SASU Société par actions simplifiée à associé unique	2/4 rue du Docteur Roux 27000 EVREUX	Mme PELLERIN Isabelle	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt	Établissement social et médico-social communal	4 Place Française de Brancas 27800 HARCOURT	M. SNEYERS Gérard	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys	Société Mutualiste	101 Avenue de la 3ème Division Britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme LE GUEN Elodie	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité	Société Mutualiste	4 rue Elsa Triolet 14123 IFS	Mme BECQ-POINSSONNET	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph	Etablissement Social et Médico-Social Communal	5 Avenue de la Tour du Pin 14230 ISIGNY SUR MER	Mme VINCENT Sophie	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	44 T Rue de Garennes 27540 IVRY LA BATAILLE	Mme PRIOLLAUD Corinne	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme CHOQUET Brigitte	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	5 avenue Colonel Dawson - BP 111 14150 OUISTREHAM	Mme PINEAU Gaëlle	6,13 €	0,1227%
EHPAD du HAVRE Saint Just Le Havre	Organisme mutualiste	78 Rue Saint Just 76600 LE HAVRE	Mme DESJARDINS Anne Marie	6,13 €	0,1227%
EHPAD du TREPOT Jean Ferrat	Etablissement Social et Médico-social	89 Rue du Docteur Pépin 76470 LE TREPOT	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	6,13 €	0,1227%
EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches	Fondation	8 Rue du Champs de Mars 76190 YVETOT	M. DAYT Jean-Yves	6,13 €	0,1227%
EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière	Etablissement public local social et médico-social	Place de l'hôtel de ville 14260 AUNAY SUR ODON	M. KERFOURN Jean-Marie	6,13 €	0,1227%
EPMS d'ORBEC Marie du Merle	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Source 14290 ORBEC	Mme JEZEQUEL Nathalie	6,13 €	0,1227%



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Etablissement Public Départementale de GRUGNY	Établissement social et médico-social départemental	634 rue André Martin 27730 BUEIL	M. LARCHEVEQUE Didier	6,13 €	0,1227%
GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE	Groupement de coopération sanitaire à gestion publique	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme GHAZALI Latifa	6,13 €	0,1227%
IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	19 avenue du général de gaulle 27700 LES ANDELYS	Mme FERRAND Sandrine	6,13 €	0,1227%
IME/IMPRO du HAVRE La renaissance	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	49, Rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme PAGE Christine	6,13 €	0,1227%
IME/ITEP de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'insertion	Établissement social et médico-social départemental	Route de Sahun - BP 4 76380 CANTELEU	M. GOUNEL Eric	6,13 €	0,1227%
IMS de BOLBEC	Établissement social et médico-social intercommunal	62 Avenue Louis Debray - BP 60152 76210 BOLBEC	Mme DEL CAMPO Jocelyne	6,13 €	0,1227%
ITEP Les Hogues Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique	Régime général de sécurité sociale	St Léonard 76400 FECAMP	M. LAPLACE Sylvain	6,13 €	0,1227%
Korian d'ALENCON Le Diamant	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue de Bretagne Lotissement Domaine de La	M. VALOGNES Didier	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
		Brebiette 61100 ALENCON			
Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	125 avenue du Maréchal Juin 76230 BOIS-GUILLAUME BIHOREL	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	6,13 €	0,1227%
Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	175 route de Bémécourt 27161 BRETEUIL SUR ITON	M. PERNA Francis	6,13 €	0,1227%
KORIAN de BUEIL Val Aux Fleurs	SARL unipersonnelle	67 Grande Rue 76690 GRUGNY	M. BURDERZY Syéphane	6,13 €	0,1227%
Korian de GRAINVILLE-SUR- ODON Reine Mathilde	Société anonyme	4 rue des Hauts Vents 14210 GRAINVILLE SUR ODON	M. GILLES Christophe	6,13 €	0,1227%
Korian de LISIEUX Villa Bérat	Société anonyme	70 rue Général Leclerc 14100 LISIEUX	M. BERTOU Thierry	6,13 €	0,1227%
Korian de MONTVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye	Société par Actions Simplifiée (SAS)	7 Rue des Verdiers - ZAC du Domaine de la Vallée 76290 MONTVILLIERS	M. BERNEVAL Gilles	6,13 €	0,1227%
Korian de PERRIERS-SUR- ANDELLE Jardin de l'Andelle	Société anonyme	17 Rue des Champs 27910 PERRIERS SUR ANDELLE	Mme GIRSZYN Christine	6,13 €	0,1227%

Membr e adhé rant	Forme juridi que	Siège Social	Nom/prén om repré sentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Korian de ROUEN Le Jardin	Société anonyme	121 Avenue des Martyrs de la Résistance 76100 ROUEN	Mme ACHAMMACHI Sanaa	6,13 €	0,1227%
Korian de ROUEN Les Cent Clochers	Société par Actions Simplifiée (SAS)	21 Place de l'église Saint Sever 76100 ROUEN	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	6,13 €	0,1227%
Korian de VERNON Nymphéas Bleus	Société anonyme	15 Avenue Pierre Mendès France 27200 VERNON	Mme DOURVILLE Sophie	6,13 €	0,1227%
Korian d'EQUEURDEVILLE La Goélette	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue Surcouf 50120 EQUEURDEVILLE- HAINNEVILLE	Mme BACON Jocelyne	6,13 €	0,1227%
Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon	Société anonyme	Rue du Champ Rouget 14210 EVRECY	M. GILLES Christophe	6,13 €	0,1227%
MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	La Haye Berou 27930 GUICHAINVILLE	Mme PRINCE Héléne	6,13 €	0,1227%
MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Artisme 76	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Complexe Terres de Rouvre - 24 Bis Route d'Houpeville 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Mme DUFRANNE Auréla	6,13 €	0,1227%
MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte	Association loi 1901 ou assimilé	3 Route de Louye 27710 SAINT GEORGES MOTEL	Mme COLLIER Maggy	6,13 €	0,1227%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
<b>MAS d'EPAIGNES</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Mas d'Epaignes 27260 EPAIGNES	<b>M. LECACHELEUX</b>	<b>6,13 €</b>	<b>0,1227%</b>
<b>MAS d'EVREUX Home Nicolas</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	12 bd Jules Janin 27000 EVREUX	<b>Mme FONTAN Caroline</b>	<b>6,13 €</b>	<b>0,1227%</b>
<b>MCE-MBC Mutualisation Coopération Emploi – Médico- Social Sanitaire et Social</b>	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay ATHIS DE L'ORNE 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	<b>Mme MARTIN-MACE Nathalie</b>	<b>6,13 €</b>	<b>0,1227%</b>
<b>SESAME Autisme Normandie</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 Route du Roncier - Le Menu Bosc 76890 SAINT VICTOR L'ABBAYE	<b>Mme DUFRANNE Aurélie</b>	<b>6,13 €</b>	<b>0,1227%</b>
<b>UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot</b>	Association	17 rue Carnot CS 60185 76195 YVETOT CEDEX	<b>M. CHARASSIER Gérard</b>	<b>6,13 €</b>	<b>0,1227%</b>

### Collège D – Collège « Réseaux de santé et Structures Transversales »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile	Association Loi de 1901	13 Quai Bérigny 76400 FECAMP	Mme HAUVILLE Alexia	32,26 €	0,6452%
AIR Partenaire Santé	Association déclarée	8 rue de la Haye Mariaise CS 95458 14054 CAEN CEDEX 4	M. BLACLARD Jacques	32,26 €	0,6452%
APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique	Association de type loi 1901	23 rue Grande Vallée 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme SAUMUREAU Simone	32,26 €	0,6452%
APRIC Amélioration de la PRise en charge de l'insuffisance Cardiaque	Association de type loi 1901	5 rue de la victoire 14150 OUISTREHAM	Mme BELIN Annette	32,26 €	0,6452%
Basse-Normandie Santé	Association de type loi 1901	10 rue des Compagnons 14000 CAEN	M. BUREAU Jean-Yves	32,26 €	0,6452%
CDPSM Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche	Association de type loi 1901	La Mairie 50000 SAINT LO	M. BOITIAUX Gérard	32,26 €	0,6452%
CICAT-Occitanie	Association de type loi 1901	Hôpital Lapeyronie 371 avenue du Doyen Giraud 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	32,26 €	0,6452%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Coord'Age Réseau Gérontologique du Pays Dieppois	Association déclarée	Plateforme d'appui et de coordination Centre Hospitalier Avenue Pasteur 76200 DIEPPE	Mme MAIRY Mathilde	32,26 €	0,6452%
ERET Espace Régional d'Education Thérapeutique	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. REZNIK Yves	32,26 €	0,6452%
GCS Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	M. VALENTIN Eric	32,26 €	0,6452%
IREPS Instances Régionales d'Education et de Promotion de la Santé	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme TRAVERT Josette	32,26 €	0,6452%
MAIA Bocage Ormais	Association loi 1901	Association CLIC du Bocage Dispositif MAIA 28 Rue de la Gare 61700 DOMFRONT	M. SOUL Bernard	32,26 €	0,6452%
MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE	Association de type loi 1901	1071 A rue Wilson 50110 TOURLAVILLE	M. LEPY Etienne	32,26 €	0,6452%
MAIA Orne Est	Association de type loi 1901	6 chemin du Breuil 61400 SAINT LANGIS LES MORTAGNE	Mme SABBAHI Ophélie	32,26 €	0,6452%



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
MARELIA Maison Régionale du Diabète	Association déclarée	2 Place Alfred de Musset Immeuble Séquoia Porte 6 27000 EVREUX	M. DURAND Marc	32,26 €	0,6452%
NormanDys Réseau de Santé Pédiatrique	Association de type loi 1901	CHU Clemenceau CS 30001 14033 CAEN CEDEX 9	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	32,26 €	0,6452%
PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation À domicile 276	Association de type loi 1901	950 Rue de la Halle 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIJN Richard	32,26 €	0,6452%
QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé	Association de type loi 1901	3 Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme THEZELAIS Pascale	32,26 €	0,6452%
RBN-SEP Réseau Bas-Normand Sclérose En Plaques	Association de type loi 1901	Résidence "Les Lavandières" 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	M. DEFER Gilles	32,26 €	0,6452%
RÉPSYRED 76 Réhabilitation Psychosociale	Groupement de coopération sanitaire à gestion privée	3 Place de l'Eglise Saint-Gervais 76000 ROUEN	Mme LION Sophie	32,26 €	0,6452%
Réseau AG3C Association Gérontologique des 3 Cantons	Association déclarée	Hôpital Local Bâtiment « Les Marronniers » 8, avenue du général de gaulle 76430 SAINT ROMAIN DE COLBOSEC	M. THUEUX Jean-Paul	32,26 €	0,6452%



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
Réseau DOU SO PAL Réseaux territorial d'accompagnement et de soins palliatifs de l'Estuaire	Association déclarée	44 bd Stanislas Girardin 76140 PETIT-QUEVILLY	Mme LHOPITEAU Geneviève	32,26 €	0,6452%
Réseau ONCO Basse-Normandie	Association de type loi 1901	28 Rue Bailey 14000 CAEN	M. ANDRE Michel	32,26 €	0,6452%
Réseau ONCO Normand	Association de type loi 1901	2 avenue de la libération 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. BASTIT Laurent	32,26 €	0,6452%
Réseau Périnatalité Haute Normandie	Association de type loi 1901	1, Rue de Germont 76031 ROUEN	M. BRUEL Henri	32,26 €	0,6452%
Réseau Respect	Association déclarée	337 Avenue du Bois au Coq 76620 LE HAVRE	Mme PORET Eugénie	32,26 €	0,6452%
RESOPAL Territoire de Dieppe	Association déclarée	CH de DIEPPE Avenue Pasteur 76200 DIEPPE	M. TILLAUX Antoine	32,26 €	0,6452%
RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine	Association déclarée	2 Place Alfred de Musset Immeuble Séguoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	32,26 €	0,6452%
RES-SEP Réseau Eure Seine Sclérose En Plaques	Association déclarée	38 Rue Grand Pont 76000 ROUEN	M. BOURRE Bertrand	32,26 €	0,6452%

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital	Droits sociaux
RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome	Association de type loi 1901	2 rue Jean Perrin Campus Effiscience Bâtiment Innovaparc 14460 COLOMBELLES	M. LEROY François	32,26 €	0,6452%
TELAP	Association de type loi 1901	PFRS rue des Rochambelles 14000 CAEN	Mme DOMPMARTIN Anne	32,26 €	0,6452%

### Collège E – Collège « Consultatif »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
<b>FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne</b>	65 rue Baltimore 50000 SAINT LÔ	M. PIGAUX Bruno
<b>FHF Fédération Hospitalière France</b>	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	Mme DE BONNAY-LE THUC Patricia
<b>FHP Fédération Hospitalière Privée</b>	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. POELS Dominique
<b>FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER</b>	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MEFLAH Khaled
<b>FNEHAD Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie</b>	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard
<b>SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées</b>	Résidence NEYRET 26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole
<b>URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé</b>	CHU Rouen 1 Rue de Germont 76000 ROUEN	M. GAIC Yvon
<b>URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Basse-Normandie</b>	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CARTEL Alain
<b>URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie</b>	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine
<b>URPS Infirmiers Normandie</b>	20 Rue Stendhal, île Lacroix 76100 ROUEN	M. CASADEI François
<b>URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie</b>	4 Rue des Frères Michaut 14000 CAEN	M. COULET Jean Michel
<b>URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Basse-Normandie, Orthophonistes</b>	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme GADOIS Annick

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-07-11-007

**ARRETE FIXANT LE NOMBRE THEORIQUE DE  
VEHICULES DE TRANSPORTS SANITAIRES DANS  
LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

**Direction de l'Offre de soins  
Pôle soins de ville**

**TRANSPORTS SANITAIRES**

Affaire suivie par : Alain MANIVIT

Courriel : ARS-NORMANDIE-DOS-TRANSPORTS-SANITAIRES-50@ars.sante.fr

Tél. : 02.33.56.06.70

**ARRÊTE  
FIXANT LE NOMBRE THÉORIQUE DE VÉHICULES DE TRANSPORTS SANITAIRES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**

**La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé de Normandie**

**Vu** le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 6312-1 à L 6312-5 et R 6312-29 à R 6312-33 ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 5 janvier 2017 portant nomination de Mme Christine GARDEL en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** la décision du 31 mai 2018 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 4 juin 2018 ;

**Vu** l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service de véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

**Vu** la circulaire DGOS/R2/DSS/1A/214 du 27 mai 2013 relative à l'application du décret n°2012-1007 relatif à l'agrément nécessaire au transport sanitaire terrestre et à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports terrestres ;

**Vu** le recensement général de la population de 2015 (Source : Insee, populations légales en vigueur au 1er janvier 2018) ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le nombre théorique de véhicules affectés aux transports sanitaires dans le département de la Manche, à l'exclusion des véhicules exclusivement affectés aux transports sanitaires effectués dans le cadre de l'aide médicale urgente, est fixé à :

**212 véhicules**

ARS de Normandie  
Délégation départementale de Seine-Maritime  
Espace Claude Monet  
2 place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex 4  
Tél. : 02 31 70 96 96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)

Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté :  
[ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

Soit **233** véhicules en application de la règle populationnelle, répartis selon le mode de calcul suivant :

Population du département : **499 287** habitants

Dont habitants les communes de 10 000 habitants et plus : 124 916 habitants  
Autorisation d'un véhicule par tranche de 5 000 habitants : **25 véhicules**

Dont habitants les communes < à 10 000 habitants : 374 371 habitants  
Autorisation d'un véhicule par tranche de 2 000 habitants : **187 véhicules**

**21** véhicules correspondant au nombre théorique maximum, tenant compte d'une marge autorisée de 10%.

**Article 2** : Une révision périodique des indices et du nombre théorique est prévue tous les cinq ans, pour adapter le dispositif à l'évolution des besoins de la population et aux modifications des critères de calcul du nombre théorique.

**Article 4** : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : La directrice de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et de la Manche.

Fait à Caen, le 21 juin 2018

La Directrice générale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christine GARDEL', written over a faint circular stamp.

Christine GARDEL

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-07-05-006

**ARRETE MODIFICATIF N°12 EN DATE DU 5  
JUILLET 2018 PORTANT COMPOSITION DU  
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE  
HOSPITALIER DE L'AIGLE**

**ARRETE N° 12 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Aigle modifié le 11/04/2012, le 16/09/2013, le 17/03/2014, le 27/05/2014, le 26/05/2015, le 29/06/2015, le 05/10/2015, le 01/12/2015, le 29/02/2016, le 16/06/2016 et le 06/03/2017,

**VU** la décision de la Directrice Générale de l'ARS en date du 20 novembre 2017, portant délégation de signature à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** l'extrait du registre de la délibération n° 2017-53 du Conseil Municipal de la Mairie de l'Aigle en date du 10 juillet 2017,

**VU** l'extrait du registre de la délibération n° 2017-57 du Conseil Municipal de la Mairie de l'Aigle en date du 10 juillet 2017,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Aigle est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- *Mme Véronique LOUWAGIE* « Maire de l'Aigle » est désormais remplacée par « Conseillère municipale de la Mairie de l'Aigle »

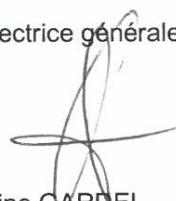
**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

**Article 4** : La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du centre hospitalier de l'Aigle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 5 juillet 2018

La Directrice générale,



Christine GARDEL

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Aigle

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Véronique LOUWAGIE – Conseillère municipale de la mairie de L'Aigle	05/07/2018
	Mme Monique LANGEVIN - Représentant la communauté de communes du pays de l'Aigle	06/03/2017
	M. Philippe VAN-HOORNE - Conseiller départemental	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Pierrette BOCQUET - Représentant la CSIRMT	13/06/2016
	Dr Philippe LESEIGNEUR - Représentant la CME	29/02/2016
	M. Jean-Marc LOUISFERT - Représentant les organisations syndicales - CGT	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Réjane LEVESQUE - (Usagers - désigné par le Préfet)	16/09/2013
	Mme Jacqueline TESSIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	05/10/2015
	M. Jean-Marie GOUSSIN - (Usagers - désigné par le DGARS)	29/06/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-07-16-001

**ARRETE MODIFICATIF N°9 EN DATE DU 16  
JUILLET 2018 PORTANT COMPOSITION DU  
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU NOUVEL  
HOPITAL DE NAVARRE**

**ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre modifié le 24/06/2015, le 21/12/2015, le 21/06/2016, le 11/10/2016, le 28/11/2016, le 03/03/2017, le 12/10/2017 et le 30/11/2017,

**VU** la décision de la Directrice Générale de l'ARS en date du 20 novembre 2017, portant délégation de signature à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 12 juillet 2018,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 4 Juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre est modifié comme suit :

- **Au titre des personnalités qualifiées :**

- « *M. Alain TRIBALLIER* » est remplacé par « *Mme Antoinette PLUSQUELLEC* »

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie.

**Article 4** : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du Nouvel Hôpital de Navarre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 16 juillet 2018

✓ La Directrice générale,

  
Sandrine MILIN  
ARS Normandie  
Directrice Adjointe de Soins  
Christine GARDEL

**ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre**

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Francine MARAGLIANO - Représentant la mairie d'Evreux	04/06/2015
	M. Hervé GILLES - Représentant la nouvelle Communauté d'agglomération, Evreux Portes de Normandie (EPN)	03/03/2017
	Mme Patricia LEON - Représentant la nouvelle Communauté d'agglomération, Evreux Portes de Normandie (EPN)	03/03/2017
	M. Ludovic BOURRELLIER - Conseiller départemental de l'Eure	12/10/2017
	Mme Perrine FORZY - Conseillère départementale de l'Eure	12/10/2017
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme LE DAMANY Ingrid - Représentant la CSIRMT	21/06/2016
	Dr Ali SBA - Représentant la CME	30/11/2017
	Dr Madjid SID ATMANE - Représentant la CME	28/11/2016
	Mme Anne-Marie CHEVALIER - Représentant les organisations syndicales	24/06/2015
	M. Mickaël ABARCA - Représentant les organisations syndicales	28/11/2016
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Brigitte MAILLARD - (Usagers - désigné par le Préfet)	04/06/2015
	Mme Antoinette PLUSQUELLEC - (Usagers - désigné par le Préfet)	16/07/2018
	Mme Danièle GIRARD - (Usagers - désigné par le Préfet)	04/06/2015
	M. Jean-Yves DOERR - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	04/06/2015
	Mme Eliane LE RETIF - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	04/06/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-12-14-010

Arrêté portant renouvellement d'autorisation de  
l'Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées  
dépendantes (EHPAD) "Asile de Marie" de  
Thury-Harcourt géré par la fondation asile de Marie

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT  
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) « ASILE DE MARIE » DE THURY-HARCOURT  
GERE PAR LA FONDATION ASILE DE MARIE**

**Le Directeur Général par intérim de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du  
Calvados,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** la délibération de l'assemblée départementale en date du 2 avril 2015 relative à l'élection du Président du Conseil départemental ;

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de Vincent KAUFFMANN en qualité de Directeur général par intérim de l'ARS de Normandie ;

**VU** le schéma gérontologique départemental 2011-2015 prorogé d'un an suite à la décision du Conseil Départemental en date du 2 février 2016 ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2001 portant la capacité de l'EHPAD « Asile de Marie » à Thury-Harcourt à 85 places ;

**VU** la demande de renouvellement d'autorisation réceptionnée le 18 mai 2016 en réponse au courrier conjoint d'injonction du 23 décembre 2015 ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordée dans les conditions de la présente décision ;

**SUR PROPOSITION CONJOINTE** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du directeur général des services du Conseil départemental du Calvados.

## ARRETENT

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD « Asile de Marie » de Thury-Harcourt géré par la Fondation Asile de Marie est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.  
La capacité est de 87 lits et places.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> : Fondation Asile de Marie <b>N° FINESS</b> : 14 000 095 1 <b>Code statut juridique</b> : 63 - Fondation	<b>Entité Etablissement</b> : Asile de Marie de Thury-Harcourt <b>N° FINESS</b> : 14 000 426 8 <b>Code catégorie</b> : 500 - EHPAD <b>Mode de financement</b> : 45 - TP HS
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Hébergement permanent	Hébergement temporaire
<b>Code discipline d'équipement</b> : 924 - accueil pour PA <b>Code clientèle</b> : 711 - personnes âgées dépendantes <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat  Capacité précédente : 71 lits <b>Capacité totale autorisée</b> : 71 lits	<b>Code discipline d'équipement</b> : 657 - accueil temporaire pour PA <b>Code clientèle</b> : 711 - personnes âgées dépendantes <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat  Capacité précédente : 2 lits <b>Capacité totale autorisée</b> : 2 lits

PASA	Unité Alzheimer
<b>Code discipline d'équipement</b> : 961 - PASA <b>Code clientèle</b> : 436 - PA Alzheimer ou maladies apparentées <b>Code mode fonctionnement</b> : 21 - accueil de jour  Capacité précédente : 6 places <b>Capacité totale autorisée</b> : (6 places incluses dans HP)	<b>Code discipline d'équipement</b> : 924 – accueil pour PA <b>Code clientèle</b> : 436 - PA Alzheimer ou maladies apparentées <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat  Capacité précédente : 14 lits <b>Capacité totale autorisée</b> : 14 lits

**ARTICLE 3** : La présente autorisation vaut habilitation totale à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

**ARTICLE 4** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter 4 janvier 2017 soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5**: Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et de Monsieur le Président du Conseil départemental du Calvados dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

**ARTICLE 7** : La directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département du Calvados sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 14 DEC. 2016

Le Directeur général adjoint,  
le directeur général par intérim,



Vincent KAUFFMANN

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le directeur général adjoint de la solidarité



Jean-Marie POULIQUEN



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-11-23-040

Arrêté portant renouvellement d'autorisation de  
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées  
dépendantes (EHPAD) "Communauté de Blon" de Vaudry  
géré par ACIS France

**ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT  
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) "COMMUNAUTE DE BLON" DE VAUDRY  
GERE PAR ACIS FRANCE**

**La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du  
Calvados,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** la délibération de l'assemblée départementale en date du 2 avril 2015 relative à l'élection du Président du Conseil départemental ;

**VU** le schéma gérontologique départemental 2011 – 2015 prorogé d'un an suite à la décision du Conseil Départemental en date du 2 février 2016 ;

**VU** l'arrêté du 9 juin 1997 délivré à la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie, au titre de la régularisation juridique de l'établissement d'hébergement de personnes âgées de 48 lits sur la commune de Vaudry ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2015 portant cession d'autorisation de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la communauté de Blon à Vaudry au bénéfice de l'association chrétienne des institutions sociales et de santé de France (ACIS France) ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordée dans les conditions de la présente décision

**SUR PROPOSITION CONJOINTE** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du directeur général des services du Conseil départemental du Calvados.

## ARRESENT

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD "Communauté de Blon" de Vaudry géré par ACIS France est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.  
L'établissement dispose de 61 lits.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> : ACIS France <b>N° FINESS</b> : 590035762 <b>Code statut juridique</b> : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	<b>Entité Etablissement</b> : EHPAD "Communauté de Blon" de Vaudry <b>N° FINESS</b> : 140015983 <b>Code catégorie</b> : 500 - EHPAD <b>Mode de financement</b> : 45 - TP HS
Hébergement permanent	Unité Alzheimer
<b>Code discipline d'équipement</b> : 924 - accueil pour PA <b>Code clientèle</b> : 711 - personnes âgées dépendantes <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat  Capacité précédente : 48 <b>Capacité totale autorisée</b> : 48	<b>Code discipline d'équipement</b> : 924 - accueil pour PA <b>Code clientèle</b> : 436 - PA Alzheimer ou maladies apparentées <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat  Capacité précédente : 13 <b>Capacité totale autorisée</b> : 13

**ARTICLE 3** : La présente autorisation vaut habilitation partielle à l'aide sociale dans les conditions définies par voie de convention entre l'établissement et le Conseil départemental.

**ARTICLE 4** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter 4 janvier 2017 soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et de Monsieur le Président du Conseil départemental du Calvados dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

**ARTICLE 7** : Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département du Calvados sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 23 NOV. 2016

La Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,

le Directeur Général Adjoint  
Vincent KAUFFMANN

Monique RICOMES

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation

Le directeur général adjoint de la solidarité

Jean-Marie POULIQUEN



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-11-23-043

Arrêté portant renouvellement d'autorisation de  
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées  
dépendantes (EHPAD) "des monts" de Honfleur géré par le  
Centre Hospitalier de la Côte Fleurie

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION EHPAD "DES MONTS" DE HONFLEUR  
GERE PAR LE CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE FLEURIE**

**La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du  
Calvados,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** la délibération de l'assemblée départementale en date du 2 avril 2015 relative à l'élection du Président du Conseil départemental ;

**VU** l'arrêté du 24 décembre 2004 autorisant la maison de retraite du Centre Hospitalier de l'Estuaire à dispenser des soins aux assurés sociaux sur une capacité totale de 130 lits ;

**VU** l'arrêté du 26 août 2009 fixant la répartition des capacités d'accueil de l'unité de soins de longue durée du centre hospitalier intercommunal de la Côte Fleurie entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social et portant ainsi la capacité de l'EHPAD « Des Monts » de Honfleur à 140 lits ;

**VU** le schéma gérontologique départemental 2011-2015 prorogé d'un an suite à la décision du Conseil Départemental en date du 2 février 2016,

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordée dans les conditions de la présente décision ;

**SUR PROPOSITION CONJOINTE** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du directeur général des services du Conseil départemental du Calvados ;



## ARRETEM

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD "Des Monts" de Honfleur géré par le Centre Hospitalier de la Côte Fleurie est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017. L'établissement dispose de 140 lits.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> Centre Hospitalier de la Côte Fleurie <b>N° FINESS</b> : 140026279 <b>Code statut juridique</b> : 14 - Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	<b>Entité Etablissement</b> : EHPAD "Des Monts" de Honfleur <b>N° FINESS</b> : 140004086 <b>Code catégorie</b> : 500 - EHPAD <b>Mode de financement</b> : 44 - TP HS PUI
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Hébergement permanent</b> <b>Code discipline d'équipement</b> : 924 - accueil pour PA <b>Code clientèle</b> : 711 - personnes âgées dépendantes <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 140 lits <b>Capacité totale autorisée</b> : 140 lits
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ARTICLE 3** : La présente autorisation vaut habilitation totale à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

**ARTICLE 4** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter 4 janvier 2017 soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et de Monsieur le Président du Conseil départemental du Calvados dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.



**ARTICLE 7** : Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département du Calvados sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 23 NOV. 2016

La Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,

le Directeur Général Adjoint  
Vincent KAUFFMANN

Monique RIGOMES

Pour le Président du Conseil départemental

et par délégation,  
Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation

Le directeur général adjoint de la solidarité

Jean-Marie POULIQUEN



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-11-23-042

Arrêté portant renouvellement d'autorisation de  
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées  
dépendantes (EHPAD) "la Barillière" de Saint Désir géré  
par la SARL de la Barillière

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT  
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) "LA BARILLIERE" DE SAINT DESIR  
GERE PAR LA SARL LA BARILLIERE**

**La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du  
Calvados,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** la délibération de l'assemblée départementale en date du 2 avril 2015 relative à l'élection du Président du Conseil départemental ;

**VU** le schéma gérontologique départemental 2011 – 2015 prorogé d'un an suite à la décision du Conseil Départemental en date du 2 février 2016 ;

**VU** l'arrêté du 17 juillet 2000 autorisant la création d'un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes privé, de 88 lits sur la commune de Saint Désir de Lisieux et refusant l'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux ;

**VU** l'arrêté du 29 avril 2002 autorisant la dispensation de soins remboursables aux assurés sociaux ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordée dans les conditions de la présente décision

**SUR PROPOSITION CONJOINTE** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du directeur général des services du Conseil départemental du Calvados.

## ARRETENT

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD "La Barillière" de Saint Désir géré par la SARL LA BARILLIERE est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.  
L'établissement dispose de 88 lits.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> : SARL LA BARILLIERE <b>N° FINESS</b> : 140024506 <b>Code statut juridique</b> : 72 - Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.)	<b>Entité Etablissement</b> : EHPAD "La Barillière" de Saint Désir <b>N° FINESS</b> : 140024514 <b>Code catégorie</b> : 500 - EHPAD <b>Mode de financement</b> : 47 - TP
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Hébergement permanent	Unité Alzheimer
<b>Code discipline d'équipement</b> : 924 - accueil pour PA <b>Code clientèle</b> : 711 - personnes âgées dépendantes <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat  Capacité précédente : 74 <b>Capacité totale autorisée</b> : 74	<b>Code discipline d'équipement</b> : 924 - accueil pour PA <b>Code clientèle</b> : 436 - PA Alzheimer ou maladies apparentées <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat  Capacité précédente : 14 <b>Capacité totale autorisée</b> : 14

**ARTICLE 3** : La présente autorisation ne vaut pas habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

**ARTICLE 4** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter 4 janvier 2017 soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et de Monsieur le Président du Conseil départemental du Calvados dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

**ARTICLE 7** : Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département du Calvados sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

Fait à CAEN, le **23 NOV. 2016**

La Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,

Le Directeur Général Adjoint  
**Vincent KAUFFMANN**

**Monique RICHOMES**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le directeur général adjoint de la solidarité

**Jean-Marie POULIQUEN**



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-11-23-041

Arrêté portant renouvellement d'autorisation de  
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées  
dépendantes (EHPAD) "Les marronniers" de Mézidon  
Canon géré par l'association ANAIS

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT  
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) "LES MARRONNIERS" DE MEZIDON CANON  
GERE PAR L'ASSOCIATION ANAIS**

**La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du  
Calvados,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** la délibération de l'assemblée départementale en date du 2 avril 2015 relative à l'élection du Président du Conseil départemental ;

**VU** le schéma gérontologique départemental 2011 – 2015 prorogé d'un an suite à la décision du Conseil Départemental en date du 2 février 2016 ;

**VU** l'arrêté du 13 septembre 1991 autorisant la création d'une maison de retraite privée à but non lucratif, sur la commune de Mézidon d'une capacité de 56 places ;

**VU** l'arrêté du 28 juin 2002 portant autorisation de transformation de la maison de retraite « Les Marronniers » comportant 62 places en Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordée dans les conditions de la présente décision

**SUR PROPOSITION CONJOINTE** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du directeur général des services du Conseil départemental du Calvados.

## ARRETEMENT

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD "Les Marronniers" de Mézidon Canon géré par l'association ANAIS est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.  
L'établissement dispose de 62 lits.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> : ANAIS <b>N° FINESS</b> : 610000754 <b>Code statut juridique</b> : 61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	<b>Entité Etablissement</b> : EHPAD "Les Marronniers" de Mézidon Canon <b>N° FINESS</b> : 140017096 <b>Code catégorie</b> : 500 - EHPAD <b>Mode de financement</b> : 45 - TP HS
Hébergement permanent	
<b>Code discipline d'équipement</b> : 924 - accueil pour PA <b>Code clientèle</b> : 711 - personnes âgées dépendantes <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat	
Capacité précédente : 62 <b>Capacité totale autorisée</b> : 62	

**ARTICLE 3** : La présente autorisation vaut habilitation totale à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

**ARTICLE 4** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter 4 janvier 2017 soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5**: Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et de Monsieur le Président du Conseil départemental du Calvados dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

**ARTICLE 7** : Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département du Calvados sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 23 NOV. 2016

La Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,

le Directeur Général Adjoint  
Vincent LAUFFMANN

Monique RICOMES

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation

Le directeur général adjoint de la solidarité

  
Jean-Marie POUQUEN



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-11-23-039

Arrêté portant renouvellement d'autorisation de  
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées  
dépendantes (EHPAD) "Notre Dame de la Charité" de  
Saint Vigor le Grand géré par l'association les amis de Jean  
Bosco

**ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT  
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) "NOTRE DAME DE LA CHARITE" DE SAINT  
VIGOR LE GRAND GERE PAR L'ASSOCIATION DES AMIS DE JEAN BOSCO**

**La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du  
Calvados,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** la délibération de l'assemblée départementale en date du 2 avril 2015 relative à l'élection du Président du Conseil départemental ;

**VU** le schéma gérontologique départemental 2011 – 2015 prorogé d'un an suite à la décision du Conseil Départemental en date du 2 février 2016 ;

**VU** l'arrêté du 3 mai 1993 autorisant la création de 6 lits supplémentaires à la maison de retraite « Notre Dame de la Charité » à Saint Vigor le Grand portant la capacité à 56 places ;

**VU** l'arrêté du 17 décembre 2013 portant extension de 2 places de l'accueil de jour de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Notre Dame de la Charité » à Saint Vigor le Grand ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordée dans les conditions de la présente décision

**SUR PROPOSITION CONJOINTE** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du directeur général des services du Conseil départemental du Calvados.

## ARRETENT

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD "Notre Dame de la Charité" de Saint Vigor le Grand géré par l'Association des Amis de Jean Bosco est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017. L'établissement dispose de 80 lits et places.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique :</b> Association des Amis de Jean Bosco <b>N° FINESS :</b> 140008905 <b>Code statut juridique :</b> 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	<b>Entité Etablissement :</b> EHPAD "Notre Dame de la Charité" de Saint Vigor le Grand <b>N° FINESS :</b> 140002791 <b>Code catégorie :</b> 500 - EHPAD <b>Mode de financement :</b> 45 - TP HS
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Hébergement permanent	Unité Alzheimer	Accueil de jour
<b>Code discipline d'équipement :</b> 924 - accueil pour PA <b>Code clientèle :</b> 711 - personnes âgées dépendantes <b>Code mode fonctionnement :</b> 11 - hébergement complet internat  Capacité précédente : 66 <b>Capacité totale autorisée :</b> 66	<b>Code discipline d'équipement :</b> 924 - accueil pour PA <b>Code clientèle :</b> 436 - PA Alzheimer ou maladies apparentées <b>Code mode fonctionnement :</b> 11 - hébergement complet internat  Capacité précédente : 8 <b>Capacité totale autorisée :</b> 8	<b>Code discipline d'équipement :</b> 924 - accueil pour PA <b>Code clientèle :</b> 436 - PA Alzheimer ou maladies apparentées <b>Code mode fonctionnement :</b> 21 - accueil de jour  Capacité précédente : 6 <b>Capacité totale autorisée :</b> 6

**ARTICLE 3** : La présente autorisation vaut habilitation totale à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

**ARTICLE 4** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter 4 janvier 2017 soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5**: Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et de Monsieur le Président du Conseil départemental du Calvados dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

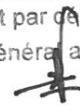
**ARTICLE 7** : Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département du Calvados sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 23 NOV. 2016

La Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,

  
Le Directeur Général Adjoint  
Vincent KAUFFMANN  
Monique RICOMES

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le directeur général adjoint de la solidarité

  
Jean-Marie POULIQUEN



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-01-03-170

Arrêté portant renouvellement d'autorisation du Centre  
d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Lisieux  
géré par l'ADEAPA

**ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DU CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP) DE LISIEUX GERE PAR L'APDEAPA**

**Le Directeur général adjoint  
Le Directeur Général par intérim de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du  
Calvados,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment l'article L.2112-8 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** la délibération de l'assemblée départementale en date du 2 avril 2015 relative à l'élection du Président du Conseil départemental ;

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de Vincent Kauffmann en qualité de directeur général par intérim de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 18 février 1994 portant création du CAMSP ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordée dans les conditions de la présente décision

**SUR PROPOSITION CONJOINTE** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du directeur général des services du Conseil départemental du Calvados.



## ARRETEM

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le renouvellement d'autorisation du CAMSP de Lisieux géré par l'APDEAPA est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

**ARTICLE 2** : Les bénéficiaires sont des garçons et filles âgés de 0 à 6 ans.

**ARTICLE 3** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> APDEAPA <b>N° FINESS</b> : 14 000 293 2 <b>Code statut juridique</b> : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	<b>Entité Etablissement</b> : CAMSP de Lisieux <b>N° FINESS</b> : 14 001 876 3 <b>Code catégorie</b> : 190- CAMSP <b>Mode de financement</b> : 10 - Autorité Conjointe Préfet ou ARS et PCD (1 arrêté)
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Code discipline d'équipement</b> : 900 - activité médico-sociale précoce pour enfants handicapés <b>Code clientèle</b> : 10 – Tous types de déficiences <b>Code mode fonctionnement</b> : 19 – Traitement et cure ambulatoire Capacité précédente : 53 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 53 places
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ARTICLE 4** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017, soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados pour les tiers intéressés.

**ARTICLE 7** : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département du Calvados sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 03 JAN. 2017

Le Directeur général adjoint,  
Le Directeur général par intérim  
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

  
Vincent KAUFFMANN





Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-12-19-007

Arrêté portant renouvellement d'autorisation du Foyer  
d'Accueil Médicalisé (FAM) Foyer Odissée de Saint Pierre  
sur Dives géré par l'APEI des pays d'Auge et de Falaise

**ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE (FAM)  
"FOYER ODYSSEE" DE SAINT-PIERRE SUR-DIVES GERE PAR L'APAEI DES PAYS D'AUGE ET DE  
FALAISE**

**La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du  
Calvados,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** la délibération de l'assemblée départementale en date du 2 avril 2015 relative à l'élection du Président du Conseil Départemental ;

**VU** le schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2011-2015 prorogé d'un an suite à la décision du Conseil Départemental en date du 2 février 2016,

**VU** l'arrêté du 5 octobre 1993 autorisant la création du FAM à Saint Pierre sur Dives ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordée dans les conditions de la présente décision ;

**SUR PROPOSITION CONJOINTE** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du directeur général des services du Conseil Départemental du Calvados ;

## ARRETEMENT

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le renouvellement d'autorisation du FAM "Foyer Odyssee" de Saint-Pierre-sur-Dives géré par l'APAEI des Pays d'Auge et de Falaise est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

**ARTICLE 2** : Les bénéficiaires sont des adultes polyhandicapés ou présentant des troubles du spectre autistique pour l'internat et le semi-internat et un adulte polyhandicapé pour la place d'hébergement temporaire.

**ARTICLE 3** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> APAEI des Pays d'Auge et de Falaise <b>N° FINESS</b> : 14 000 887 1 <b>Code statut juridique</b> : 61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	<b>Entité Etablissement</b> : FAM "Foyer Odyssee" de Saint-Pierre-sur-Dives <b>N° FINESS</b> : 14 001 785 6 <b>Code catégorie</b> : 437- FAM <b>Mode de financement</b> : 09 - ARS/PCD (2 arrêtés)
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Internat	Semi-internat	Hébergement temporaire
<b>Code discipline d'équipement</b> : 939 - accueil médicalisé pour adultes handicapés <b>Code clientèle</b> : 010 – Toutes déficiences <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 27 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 27 places	<b>Code discipline d'équipement</b> : 939 - accueil médicalisé pour adultes handicapés <b>Code clientèle</b> : 010 – Toutes déficiences <b>Code mode fonctionnement</b> : 21 - accueil de jour Capacité précédente : 5 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 5 places	<b>Code discipline d'équipement</b> : 658 - accueil temporaire pour adultes handicapés <b>Code clientèle</b> : 500 - polyhandicap <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 1 place <b>Capacité totale autorisée</b> : 1 place

**ARTICLE 4** : La présente autorisation vaut habilitation à recevoir des bénéficiaires à l'aide sociale.

**ARTICLE 5** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter 4 janvier 2017 soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du code de l'action sociale et des familles. Lorsqu'une autorisation fait l'objet de modifications ultérieures, ou est suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par référence à la date de délivrance de la première autorisation.

**ARTICLE 6** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 7** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et de Monsieur le Président du Conseil départemental du Calvados dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

**ARTICLE 8** : Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du département du Calvados sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 19 DEC. 2016

Le Directeur général adjoint de l'Agence  
Régionale de Santé de Normandie,  
Directeur général par interim,



Vincent KAUFFMANN

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation

Le directeur général adjoint de la solidarité



Jean-Marie POULIQUEN



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-07-11-005

**DECISION DU 11 JUILLET 2018 AUTORISANT LA  
SUPPRESSION D'UNE PHARMACIE A USAGE  
INTERIEUR A RUGLES**

## DECISION

### AUTORISANT LA SUPPRESSION D'UNE PHARMACIE A USAGE INTERIEUR

#### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

#### VU :

- Le code de la santé publique, notamment les articles L. 5126-1 à L. 5126-11 et R. 5126-1 à R. 5126-22 ;
- Le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie - Madame Christine GARDEL - à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ;
- La décision du 31 mai 2018 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 4 juin 2018 ;
- L'arrêté du préfet de l'Eure du 4 novembre 1991 autorisant la création d'une pharmacie à usage intérieur à l'hôpital local de Rugles (licence n° 205) ;
- La décision du directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation de Haute-Normandie du 18 mai 2007 autorisant la modification des locaux de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital local de Rugles ;
- La demande en date du 21 février 2018, présentée par la directrice de la Communauté des Etablissements du Sud de l'Eure, de suppression de la pharmacie à usage intérieur de l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes André-Couturier de Rugles et de desserte de celui-ci par la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton, ces deux établissements de la Communauté étant également membres du groupement hospitalier de territoire Eure Seine Pays d'Ouche ;
- La demande d'avis adressée à la section H de l'ordre des pharmaciens par lettre du 5 avril 2018 ;
- Le rapport du pharmacien inspecteur de santé publique du 11 juillet 2018 ;

## DECIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

La suppression de la pharmacie à usage intérieur de l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes André-Couturier, 1, rue de l'Hôpital, 27250 Rugles est autorisée.

L'arrêté du préfet de l'Eure du 4 novembre 1991 autorisant la création d'une pharmacie à usage intérieur à l'hôpital local de Rugles (licence n° 205) et la décision du directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation de Haute-Normandie du 18 mai 2007 autorisant la modification des locaux de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital local de Rugles sont abrogés.

### ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet de l'un ou de plusieurs des recours suivants, dans les deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, de sa publication :

- recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie, 2, place Jean-Nouzille, CS 55035 14050 Caen CEDEX 4 ;
- recours hiérarchique auprès du ministre des affaires sociales et de la santé, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP ;
- recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, 53, avenue Gustave-Flaubert, 76000 Rouen.

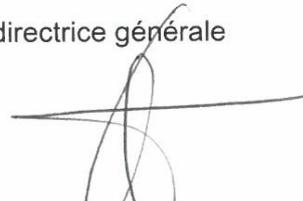
En cas de recours gracieux ou hiérarchique préalable, le recours contentieux peut toutefois être présenté dans un délai franc de deux mois à compter soit de la date de notification d'une décision expresse, soit du terme d'une période de deux mois d'absence de réponse.

### ARTICLE 3 :

La directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au registre des actes administratifs de la région Normandie et du département de l'Eure.

Fait à Caen, le 11 juillet 2018

La directrice générale



Christine GARDEL

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-07-11-006

**DECISION DU 11 JUILLET 2018 MODIFIANT  
L'AUTORISATION D'UNE PHARMACIE A USAGE  
INTERIEUR A VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON**

## DECISION

### MODIFIANT L'AUTORISATION D'UNE PHARMACIE A USAGE INTERIEUR

#### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

##### VU :

- Le code de la santé publique, notamment les articles L. 5126-1 à L. 5126-11 et R. 5126-1 à R. 5126-22 ;
- Les bonnes pratiques de pharmacie hospitalière annexées à l'arrêté du ministre chargé de la santé du 22 juin 2001 pris en application de l'article R. 5126-14 du code de la santé publique ;
- Les bonnes pratiques de préparation annexées à la décision du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du 5 novembre 2007 prise en application de l'article L. 5121-5 du code de la santé publique ;
- L'arrêté du 6 avril 2011 modifié relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé ;
- L'arrêté du 12 mars 2013 relatif aux substances, préparations, médicaments classés comme stupéfiants ou soumis à la réglementation des stupéfiants dans les établissements de santé [...] disposant d'une pharmacie à usage intérieur ;
- Le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie - Madame Christine GARDEL - à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ;
- La décision du 31 mai 2018 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 4 juin 2018 ;
- L'arrêté du préfet de l'Eure du 18 mars 1955 autorisant la création d'une officine de pharmacie réservée à l'usage intérieur de l'hôpital-hospice de Verneuil-sur-Avre (licence n° 124) ;
- L'arrêté DSP n° 2012 053 du directeur général de l'Agence régionale de Santé de Haute-Normandie du 6 août 2012 autorisant le transfert de la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier de Verneuil-sur-Avre vers le nouveau site 101, boulevard des Poissonniers, 27130 Verneuil-sur-Avre, ainsi que l'exercice par celle-ci de l'activité de vente de médicaments au public ;
- La demande en date du 21 février 2018, présentée par la directrice de la Communauté des Etablissements du Sud de l'Eure, de suppression de la pharmacie à usage intérieur de l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes André-Couturier de Rugles et de desserte de celui-ci par la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton, ces deux établissements de la Communauté étant également membres du groupement hospitalier de territoire Eure Seine Pays d'Ouche ;
- La demande d'avis adressée à la section H de l'ordre des pharmaciens par lettre du 5 avril 2018 ;
- Le rapport du pharmacien inspecteur de santé publique du 11 juillet 2018 ;

## DECIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'autorisation de la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton est ainsi modifiée :

Sites géographiques desservis :

- Activités sanitaires du centre hospitalier et établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes « Résidence La Vernoline » du centre hospitalier : 101, boulevard des Poissonniers, 27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton ;
- Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes « Résidence La Vannerie » du centre hospitalier : 81, rue du Moulin-des-Murailles, 27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton ;
- Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes « André-Couturier » : 1, rue de l'Hôpital, 27250 Rugles.

### ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet de l'un ou de plusieurs des recours suivants, dans les deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, de sa publication :

- recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie, 2, place Jean-Nouzille, CS 55035 14050 Caen CEDEX 4 ;
- recours hiérarchique auprès du ministre des affaires sociales et de la santé, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP ;
- recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, 53, avenue Gustave-Flaubert, 76000 Rouen.

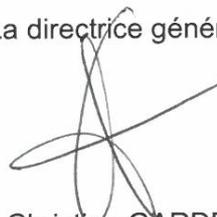
En cas de recours gracieux ou hiérarchique préalable, le recours contentieux peut toutefois être présenté dans un délai franc de deux mois à compter soit de la date de notification d'une décision expresse, soit du terme d'une période de deux mois d'absence de réponse.

### ARTICLE 3 :

La directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au registre des actes administratifs de la région Normandie et du département de l'Eure.

Fait à Caen, le 11 juillet 2018

La directrice générale



Christine GARDEL

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-01-31-022

Décision portant renouvellement d'autorisation de l'Institut  
Médico-Educatif (IME) et du Centre d'Accueil Familial  
Spécialisé (CAFS) de l'IME La Glacière de Cherbourg en  
Cotentin géré par l'ACAIS

**DECISION PORTANT RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)  
ET DU CENTRE D'ACTION FAMILIAL SPECIALISE (CAFS) DE L'IME LA GLACERIE DE  
CHERBOURG-EN-COTENTIN GERE PAR L'ACAIS**

**LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L.312-1 à L.313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R.313-1 à D.313-14 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de Vincent Kauffmann en qualité de Directeur général par intérim de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté en date 22 avril 1993 portant création d'un IME et d'un CAFS à Cherbourg-en-Cotentin – La Glacerie ;

**VU** l'arrêté en date du 30 septembre 2014 portant diminution de capacité du CAFS de l'IME de La Glacerie à 14 places ;

**VU** l'arrêté en date du 16 décembre 2016 portant extension de l'IME de la Glacerie à 162 places ;

**VU** le rapport d'évaluation externe reçu en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordé dans les conditions de la présente décision ;

**SUR PROPOSITION** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

## DECIDE

**ARTICLE 1ER :** Le renouvellement d'autorisation de l'IME « la Glacerie » de Chergourg-en-Cotentin géré par l'ACAIS est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

**ARTICLE 2 :** Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> ACAIS <b>N° FINESS :</b> 50 001 678 7 <b>Code statut juridique :</b> 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	<b>Entité Etablissement :</b> IME LA GLACERIE (50) <b>N° FINESS :</b> 50 000 033 6 <b>Code catégorie :</b> 183 - IME <b>Mode de financement :</b> 05-ARS ESMS
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour garçons et filles âgés de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle :

<b>Semi-internat</b> <b>Code discipline d'équipement :</b> 901 - éducation générale et soins spécialisés pour enfants handicapés <b>Code clientèle :</b> 110 - déficience intellectuelle <b>Code mode fonctionnement :</b> 13 - semi-internat  Capacité précédente : 87 places <b>Capacité totale autorisée :</b> 87 places	<b>Internat de semaine</b> <b>Code discipline d'équipement :</b> 901 - éducation générale et soins spécialisés pour enfants handicapés <b>Code clientèle :</b> 110 - déficience intellectuelle <b>Code mode fonctionnement :</b> 17 - internat de semaine  Capacité précédente : 20 places places <b>Capacité totale autorisée :</b> 20 places
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Internat complet</b> <b>Code discipline d'équipement :</b> 901 - éducation générale et soins spécialisés pour enfants handicapés <b>Code clientèle :</b> 110 - déficience intellectuelle <b>Code mode fonctionnement :</b> 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 11 places <b>Capacité totale autorisée :</b> 11 places	<b>Accueil temporaire</b> <b>Code discipline d'équipement :</b> 650 - accueil temporaire pour enfants handicapés  <b>Code clientèle :</b> 110 - déficience intellectuelle <b>Code mode fonctionnement :</b> 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 1 place <b>Capacité totale autorisée :</b> 1 place
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour garçons et filles âgés de 3 à 20 ans pour lesquels a été formulé un diagnostic de syndrome autistique avec ou sans trouble associés et dont les difficultés rendent nécessaires la mise en œuvre de moyens éducatifs et pédagogiques appropriés

<b>Semi-internat</b> <b>Code discipline d'équipement :</b> 901 - éducation générale et soins spécialisés pour enfants handicapés <b>Code clientèle :</b> 437 - autistes <b>Code mode fonctionnement :</b> 13 - semi-internat Capacité précédente : 8 places <b>Capacité totale autorisée :</b> 8 places	<b>Internat</b> <b>Code discipline d'équipement :</b> 901 - éducation générale et soins spécialisés pour enfants handicapés <b>Code clientèle :</b> 437 - autistes <b>Code mode fonctionnement :</b> 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 5 places <b>Capacité totale autorisée :</b> 5 places	<b>Accueil temporaire</b> <b>Code discipline d'équipement :</b> 650 - accueil temporaire pour enfants handicapés  <b>Code clientèle :</b> 437 - autistes <b>Code mode fonctionnement :</b> 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 1 place <b>Capacité totale autorisée :</b> 1 place
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour garçons et filles âgés de 3 à 20 ans polyhandicapés

Semi-internat	Internat
<b>Code discipline d'équipement</b> : 901 - éducation générale et soins spécialisés pour enfants handicapés <b>Code clientèle</b> : 500 - Polyhandicap <b>Age public accueilli</b> : 3 à 20 ans <b>Code mode fonctionnement</b> : 13 - semi-internat  Capacité précédente : 10 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 10 places	<b>Code discipline d'équipement</b> : 901 - éducation générale et soins spécialisés pour enfants handicapés <b>Code clientèle</b> : 500 - Polyhandicap <b>Age public accueilli</b> : 3 à 20 ans <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 7 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 7 places

Pour garçons et filles âgés de 0 à 20 ans polyhandicapés en priorité et garçons et filles âgées de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle

<b>Code discipline d'équipement</b> : 650 - accueil temporaire pour enfants handicapés <b>Code clientèle</b> : 500 - Polyhandicap <b>Age public accueilli</b> : 0 à 20 ans <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 5 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 5 places
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour garçons et filles âgés de 3 à 6 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme scolarisés (unité d'enseignement en maternelle)

<b>Code discipline d'équipement</b> : 901 - éducation générale et soins spécialisés pour enfants handicapés <b>Code clientèle</b> : 437 - autistes <b>Age public accueilli</b> : 3 à 6 ans <b>Code mode fonctionnement</b> : 13 - semi-internat Capacité précédente : 7 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 7 places
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ARTICLE 3** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> ACAIS <b>N° FINESS</b> : 50 001 678 7 <b>Code statut juridique</b> : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	<b>Entité Etablissement</b> : CAFS IME LA GLACERIE (50) <b>N° FINESS</b> : 50 001 976 5 <b>Code catégorie</b> : 238 - CAFS <b>Mode de financement</b> : 05-ARS ESMS
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Déficience Intellectuelle	Polyhandicap
<b>Code discipline d'équipement</b> : 654 – hébergement spécialisé pour enfants et adolescents <b>Code clientèle</b> : 110 - déficience intellectuelle <b>Code mode fonctionnement</b> : 15 – placement en famille d'accueil <b>Capacité précédente</b> : 9 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 9 places	<b>Code discipline d'équipement</b> : 654 – hébergement spécialisé pour enfants et adolescents <b>Code clientèle</b> : 500 - Polyhandicap <b>Code mode fonctionnement</b> : 15 – placement en famille d'accueil <b>Capacité précédente</b> : 5 places places <b>Capacité totale autorisée</b> : 5 places

**ARTICLE 4 :** En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017, soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6 :** Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

**ARTICLE 7 :** La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

Fait à CAEN, le 31 JAN. 2017

Le Directeur général adjoint,  
Directeur général par intérim



Vincent KAUFFMANN

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-11-30-025

Décision portant renouvellement d'autorisation de la  
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Saint Hilaire du  
Harcouet géré par l'ADSEAM

**DECISION PORTANT RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (MAS) DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET DE GERE PAR L'ADSEAM**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L.312-1 à L.313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R.313-1 à D.313-14 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** l'arrêté en date du 25 juillet 1994 portant création de l'établissement ;

**VU** l'arrêté en date du 28 août 2003 portant extension de 3 places de la MAS de Saint-Hilaire et portant la capacité globale de la structure à 14 places ;

**VU** le rapport d'évaluation externe reçu le 1<sup>er</sup> février 2013 ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordée dans les conditions de la présente décision ;

**SUR PROPOSITION** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1ER** : Le renouvellement d'autorisation de la MAS de Saint-Hilaire-du-Harcouët géré par l'ADSEAM est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> ADSEAM <b>N° FINESS</b> : 50 001 032 7 <b>Code statut juridique</b> : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	<b>Entité Etablissement</b> : MAS de Saint-Hilaire-du-Harcouet <b>N° FINESS</b> : 50 001 306 5 <b>Code catégorie</b> : 255 - MAS <b>Mode de financement</b> : 05-ARS ESMS
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Code discipline d'équipement</b> : 917 - accueil spécialisé pour adultes handicapés <b>Code clientèle</b> : 10 - tous types de déficiences <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 12 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 12 places	<b>Code discipline d'équipement</b> : 917 - accueil spécialisé pour adultes handicapés <b>Code clientèle</b> : 10 - tous types de déficiences <b>Code mode fonctionnement</b> : 21 - accueil de jour Capacité précédente : 2 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 2 places
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ARTICLE 4** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017, soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

**ARTICLE 7 :** Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

Fait à CAEN, le 30 NOV. 2016

La Directrice Générale

le Directeur Général Adjoint  
Vincent KAUFFMANN

Monique RICOMES



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-11-30-026

Décision portant renouvellement d'autorisation de la  
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Saint James géré  
par le Centre d'accueil et de soins Saint Maur à Saint  
James

**DECISION PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (MAS) DE SAINT JAMES GEREE PAR LE CENTRE ET D'ACCUEIL ET DE SOINS SAINT-MAUR A SAINT-JAMES**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L.312-1 à L.313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R.313-1 à D.313-14 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** l'arrêté en date 28 juillet 1982 portant création de l'établissement ;

**VU** l'arrêté en date du 27 novembre 1989 portant extension de la MAS de Saint-James et portant sa capacité globale à 80 places ;

**VU** le rapport d'évaluation externe reçu le 15 juillet 2013 ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordée dans les conditions de la présente décision ;

**SUR PROPOSITION** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1ER** : Le renouvellement d'autorisation de la MAS de Saint-James gérée par la CAS ST JAMES est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> CAS ST JAMES <b>N° FINESS</b> : 50 000 644 0 <b>Code statut juridique</b> : 21 - Etablissement Social et Médico-Social Communal	<b>Entité Etablissement</b> : MAS ST JAMES <b>N° FINESS</b> : 50 001 256 2 <b>Code catégorie</b> : 255 - MAS <b>Mode de financement</b> : 05-ARS ESMS
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Code discipline d'équipement</b> : 917 - accueil spécialisé pour adultes handicapés <b>Code clientèle</b> : 500 - polyhandicap <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 80 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 80 places
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ARTICLE 3** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017, soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 4** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 5** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

**ARTICLE 6** : Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

Fait à CAEN, le 30 NOV. 2016

La Directrice Générale

Le Directeur Général Adjoint  
Vincent KEUFFMANN

Monique RICHOMES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-01-31-023

Décision portant renouvellement d'autorisation du service  
de soins et d'éducation spéciale et de soins à domicile  
(SESSAD) de la Glacerie de Cherbourg en Cotentin géré  
par l'ACAIS

**DECISION PORTANT RENOUELEMENT D'AUTORISATION DU SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD) DE LA GLACERIE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN GERE PAR L'ACAIS**

**LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L.312-1 à L.313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R.313-1 à D.313-14 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de Vincent Kauffmann en qualité de Directeur général par intérim de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté en date du 22 avril 1993 portant création d'un SESSAD de 50 places à Cherbourg-en-Cotentin – La Glacière ;

**VU** l'arrêté en date du 25 août 2015 portant extension de la capacité du SESSAD de La Glacière à 118 places ;

**VU** le rapport d'évaluation externe reçu en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordé dans les conditions de la présente décision ;

**SUR PROPOSITION** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

## DECIDE

**ARTICLE 1ER** : Le renouvellement d'autorisation du SESSAD de La Glacerie de Cherbourg-en-Cotentin géré par ACAIS est autorisé pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

**ARTICLE 2** : Les bénéficiaires sont des garçons et filles âgés de 0 à 20 ans.

**ARTICLE 3** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> ACAIS <b>N° FINESS</b> : 50 001 678 7 <b>Code statut juridique</b> : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	<b>Entité Etablissement</b> : SESSAD LA GLACERIE <b>N° FINESS</b> : 50 002 006 0 <b>Code catégorie</b> : 182 - SESSAD <b>Mode de financement</b> : 34 - ARS DG
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les capacités du SESSAD sont réparties sur les communes :

- Cherbourg-en-Cotentin – La Glacerie (50 0020060)
- Valognes (Site secondaire)

<b>Déficiences intellectuelles</b> <b>Code discipline d'équipement</b> : 836 - Préparation à la vie sociale pour adolescents handicapés <b>Code clientèle</b> : 110 - déficience intellectuelle <b>Code mode fonctionnement</b> : 16 - prestations en milieu ordinaire Capacité précédente : 99 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 99 places	<b>Autisme</b> <b>Code discipline d'équipement</b> : 836 - Préparation à la vie sociale pour adolescents handicapés <b>Code clientèle</b> : 437 - autisme <b>Code mode fonctionnement</b> : 16 - prestations en milieu ordinaire Capacité précédente : 19 places <b>Capacité totale autorisée</b> : 19 places
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ARTICLE 4** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017, soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6 :** Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

**ARTICLE 7 :** La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

Fait à CAEN, le **31 JAN. 2017**

Le Directeur général adjoint  
Directeur général par intérim,



Vincent KAUFFMANN



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-07-19-001

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION  
POUR UN EQUIPEMENT MATERIEL LOURD  
AU PROFIT DE LA SCM CENTRE HAVRAIS  
D'IMAGERIE NUCLEAIRE (CHIN)**

## RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR UN EQUIPEMENT MATERIEL LOURD

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation de fonctionnement de la caméra à scintillation (gamma caméra) accordée le 2 mars 2012 par le Directeur général de l'ARH de Haute-Normandie au profit de la SCM Centre Havrais d'Imagerie Nucléaire (CHIN), est tacitement renouvelée – sans remplacement d'appareil - le 30 novembre 2017 (passage en CSOS suite à injonction). Ce renouvellement prendra effet à compter du 14 mars 2018 pour une durée de sept ans, soit **jusqu'au 13 mars 2025**.

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-07-19-002

**RENOUVELLEMENT TACITE  
D'AUTORISATION D'ACTIVITE DE SOINS AU  
PROFIT DU LABORATOIRE SELAFA BIOCEANE AU  
HAVRE**

## RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION D'ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'autorisation d'activité de soins de Diagnostic Prénatal (DPN) pour les examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels, antérieurement renouvelée le 20 mai 2012 avec prise d'effet au 8 mai 2013 au profit du **Laboratoire SELAFA BIOCEANE au Havre, site SERY**, est tacitement renouvelée le 8 mai 2017. Ce renouvellement prendra effet à compter du 8 mai 2018 pour une durée de sept ans, soit **jusqu'au 7 mai 2025**.

(annule et remplace la mention RAA publiée le 21 juillet 2017, recueil n° R 28-2017-102)

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-07-19-003

**RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATIONS  
D'ACTIVITES DE SOINS AU PROFIT DU GROUPE  
HOSPITALIER DU HAVRE**

## RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'autorisation l'activité de soins de longue durée, autorisée le 29 avril 2013 avec prise d'effet au 16 octobre 2013, date de réception de la déclaration au sein de l'ARS, **au Groupe Hospitalier du Havre** est tacitement renouvelée le 16 octobre 2017. Ce renouvellement prendra effet à compter du 16 octobre 2018 pour une durée de sept ans, soit **jusqu'au 15 octobre 2025**.

*(annule et remplace la mention RAA publiée le 30 octobre 2017, recueil n° R 28-2017-153)*

\*\*\*

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation d'exercice des activités cliniques et biologiques d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP), au profit du **Groupe Hospitalier du Havre**, est tacitement renouvelée en date du 8 mai 2017. Ce renouvellement prendra effet à compter du 8 mai 2018 pour une durée de sept ans, soit **jusqu'au 7 mai 2025**. Ce renouvellement d'autorisation inclut :

- les activités **cliniques** suivantes exercées sur le site Jacques Monod :
  - . prélèvement d'ovocytes en vue d'une assistance médicale à la procréation,
  - . prélèvement de spermatozoïdes,
  - . transfert des embryons en vue de leur implantation,
  
- les activités **biologiques** suivantes exercées sur le site Jacques Monod :
  - . préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle,
  - . activités relatives à la fécondation in vitro (FIV) sans ou avec micromanipulation, comprenant notamment :
    - . le recueil, la préparation, et la conservation du sperme,
    - . la préparation et la conservation des ovocytes,
  - . conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux en application de l'article L.2141-11,
  - . conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L.2141-4,

*(annule et remplace la mention RAA publiée le 12 janvier 2018, recueil n° R 28-2018-05)*

\*\*\*

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'autorisation d'activité de soins de Diagnostic Prénatal (DPN) pour les examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels, antérieurement renouvelée le 6 mai 2012 avec prise d'effet au 8 mai 2013, au profit du **Groupe Hospitalier du Havre** est tacitement renouvelée le 8 mai 2017. Ce renouvellement prendra effet à compter du 8 mai 2018 pour une durée de sept ans, soit **jusqu'au 7 mai 2025**.

*(annule et remplace la mention RAA publiée le 21 juillet 2017, recueil n° R 28-2017-102)*

\*\*\*

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation d'activité de soins de psychiatrie générale (adulte) exercée sous forme d'alternatives à l'hospitalisation (hospitalisation à temps partiel de jour, appartement thérapeutique et accueil familial thérapeutique), antérieurement renouvelée le 3 novembre 2012 avec prise d'effet au 20 novembre 2013 au profit du Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine, puis confirmée après cession en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au profit du **Groupe Hospitalier du Havre**, est tacitement renouvelée le 20 novembre 2017. Ce renouvellement prendra effet à compter du 20 novembre 2018 pour une durée de sept ans, soit **jusqu'au 19 novembre 2025**.

*(annule et remplace la mention RAA publiée le 21 novembre 2017, recueil n° R 28-2017-166)*

DGFIP

R28-2018-07-13-001

Délégation de signature du Pôle Contrôle Expertise du  
Calvados

*Délégation de signature du PCE du Calvados*

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

**POLE CONTROLE EXPERTISE**

Le responsable du pôle contrôle expertise du Calvados

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté signé par M. Bernard TRICHET Administrateur Général des Finances publiques, Directeur départemental des finances publiques du département du Calvados le 02/07/2018 publié au RAA n°052/2018

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office (à l'exception des demandes de remboursement de crédit de taxes sur la valeur ajoutée), dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
DESCELIERS-HUE Véronique	Inspecteur divisionnaire	50 000 €	50 000 €
LOISEL Dominique	inspecteur	15 000 €	7 500 €
LE STUM Catherine	inspecteur	15 000 €	7 500 €
HAFFNER Sandrine	inspecteur	15 000 €	7 500 €
NORVEZ Fabrice	inspecteur	15 000 €	7 500 €
GUILHAUMON Aurélien	inspecteur	15 000 €	7 500 €
FAULQUES Alain	inspecteur	15 000 €	7 500 €
ROUSTAN Peggy	inspecteur	15 000 €	7 500 €
ROUX Sébastien	inspecteur	15 000 €	7 500 €
LEMOINE Françoise	inspecteur	15 000 €	7 500 €
LETARDIF Florent	inspecteur	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AZZOPARDI Martine	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
KAWA Jean François	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
GROULT Patrick	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
PROUVOST Thierry	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
BERHAULT Franck	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
D'ANDREA Thierry	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
DECOSSE Karine	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
VIEUBLED Estelle	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
LERENDU Veronique	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

3°) en matière de remboursement de crédit de Taxe sur la Valeur Ajoutée dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses
DESCELIERS-HUE Véronique	Inspecteur divisionnaire	100 000 €
LOISEL Dominique	inspecteur	15 000 €
LE STUM Catherine	inspecteur	15 000 €
HAFFNER Sandrine	inspecteur	15 000 €
NORVEZ Fabrice	inspecteur	15 000 €
GUILHAUMON Aurélien	inspecteur	15 000 €
FAULQUES Alain	inspecteur	15 000 €
ROUSTAN Peggy	inspecteur	15 000 €
ROUX Sébastien	inspecteur	15 000 €
LEMOINE Françoise	inspecteur	15 000 €
LETARDIF Florent	inspecteur	15 000 €
AZZOPARDI Martine	Contrôleur principal	10 000 €
KAWA Jean François	Contrôleur principal	10 000 €
GROULT Patrick	Contrôleur principal	10 000 €
PROUVOST Thierry	Contrôleur principal	10 000 €
BERHAULT Franck	Contrôleur principal	10 000 €
D'ANDREA Thierry	Contrôleur principal	10 000 €
DECOSSE Karine	Contrôleur	10 000 €
VIEUBLED Estelle	Contrôleur	10 000 €
LERENDU Veronique	Contrôleur	10 000 €

## Article 2

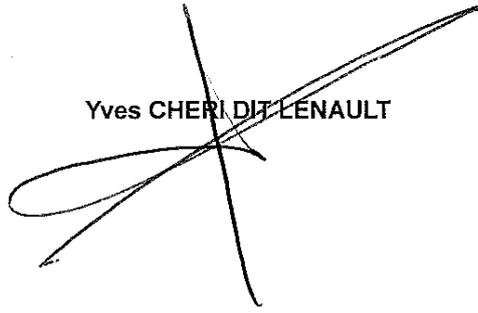
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Caen et affiché dans les locaux du service.

A Caen, le 13 juillet 2018

L'inspecteur Principal des Finances Publiques

Responsable du pôle contrôle expertise,

Yves CHERI DIT LÉNAULT



Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2018-07-19-004

Arrêté n° 63-2018 en date du 19/07/2018 portant ouverture  
de la pêche à pied des coques sur les gisements de la baie  
de Somme Nord-Zone de salubrité 80.03 (département de  
*la Somme*)



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer  
Manche Est - mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 19 juillet 2018

La préfète de la région Normandie  
préfète de la Seine-maritime  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

## ARRETE n° 63 / 2018

### Portant ouverture de la pêche à pied des coques sur les gisements de la baie de Somme Nord - Zone de salubrité 80.03 (Département de la Somme)

- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 octobre 2012 modifié relatif à l'obligation de déclarations statistiques en matière de produits de la pêche maritime à pied professionnelle ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;
- VU** l'arrêté ministériel du 28 janvier 2013 modifié déterminant a taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins pour la pêche professionnelle ;
- VU** l'arrêté du préfet de la Somme du 7 avril 2004 réglementant la circulation des véhicules et engins à moteur, sur les dunes, le rivage de la mer et les plages appartenant au domaine public maritime ;
- VU** l'arrêté du préfet de la Somme du 5 février 2018 modifié portant classement de salubrité des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants de la Somme ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 37/2018 du 2 mai 2018 rendant obligatoire la délibération n° 3/2018 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts de France fixant les contingents de licences de pêche à pied mention « coques », « moules Pas-de-Calais », « moules Somme » et « lavagnons » pour la campagne 2018 - 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 47/2018 du 31 mai 2018 portant réglementation de l'exercice de la pêche à pied des coques sur les gisements naturels des départements du Pas-de-Calais et de la Somme ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° SGAR/17.019 du 6 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

**VU** la décision directoriale n° 834/2017 du 6 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

**CONSIDERANT** les avis favorables émis par les membres de la commission de visite des gisements de coques de la baie de Somme Nord, le GEMEL et le CRPMEM des Hauts de France ;

**CONSIDERANT** que les stocks sont suffisants pour envisager une ouverture de la pêche ;

**SUR** proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La pêche à pied des coques (*Cerastoderma edule*), à titre professionnel et de loisir, est autorisée du lundi 23 juillet 2018 au vendredi 03 août 2018 inclus sur l'ensemble des gisements de la baie de Somme Nord (zone de salubrité 80.03 classée en « B »).

La pêche à pied des coques sur les autres gisements situés dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme demeure interdite.

La pêche peut être interdite par arrêté du Préfet de département en cas d'alerte sanitaire.

### **Article 2 :**

La récolte est fixée à 64 kg bruts par pêcheur titulaire d'une licence « coques 2018 » et par jour.

### **Article 3 :**

Le gisement n'est accessible aux pêcheurs à pied et aux tracteurs qu'aux horaires indiqués dans le tableau ci-dessous (Heure de basse mer du Tréport) :

Date	Horaire de marée haute	Horaire de marée basse	Heure de descente autorisée	Horaire obligatoire d'arrivée sur le parking
lundi 23 juillet 2018	9 h 14	16 h 06	11 h à 14 h	19 h
mardi 24 juillet 2018	10 h 20	17 h 09	12 h à 15 h	20 h
mercredi 25 juillet 2018	11 h 14	18 h 04	13 h à 16 h	21 h
jeudi 26 juillet 2018	23 h 35 (le 25)	6 h 32	6 h à 9 h	9 h 30
vendredi 27 juillet 2018	0 h 16	7 h 16	6 h à 9 h	10 h 15
lundi 30 juillet 2018	2 h 04	9 h 07	6 h à 9 h	12 h
mardi 31 juillet 2018	2 h 38	9 h 38	6 h à 9 h	12 h 30
mercredi 1 août 2018	3 h 10	10 h 08	6 h à 9 h	13 h
jeudi 2 août 2018	3 h 43	10 h 40	6 h à 9 h	14 h
vendredi 3 août 2018	4 h 17	11 h 15	6 h à 9 h	14 h

Aucun pêcheur ni tracteur ne devra être présent sur le domaine public maritime pour accéder aux gisements et pêcher les coques en dehors de ces horaires.

Seuls les tracteurs autorisés à circuler sur le domaine public maritime pour l'activité de « pêche à pied professionnelle des coques » conformément à la dérogation accordée par le direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme pourront accéder au gisement de coques dans les créneaux indiqués dans le tableau ci-dessus.

La descente au gisement et la remontée des tracteurs et des coques s'effectuent par l'accès à la mer du centre conchylicole du Crotoy. Le chargement des camions s'effectue sur le parking situé au sud du centre conchylicole.

#### **Article 4 :**

L'arrêté n° 57/2018 modifié du 28 juin 2018 est abrogé.

#### **Article 5:**

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région Normandie et Hauts-de-France.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

Par déléation,  
La chef de service  
régulation des activités et des emplois maritimes  
Muriel ROUYER

Collection des arrêtés : Préfectures Normandie, Hauts-de-France

#### Destinataires :

- CNSP CROSS Etel
- Sous-Préfecture d'Abbeville
- DDTM-Dml 62- 59
- DDPP 62 - 80
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Toutes mairies littorales de la Somme (pour affichage)
- Associations de pêcheurs de loisir
- C.R.P.M.E.M. Hauts de France
- ULAM 62
- Gendarmerie maritime : (BSL BL et vedette Scarpe P604)
- Compagnie de gendarmerie départementale d'Abbeville
- Gendarmerie de Saint-Valéry-sur-Somme et Novion
- DIRM siège et DIRM MT de Boulogne-sur-mer

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2018-07-18-001

Arrêté-DREAL-Composition-CAP-Locale-18-07-2018

*Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard  
du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat placée auprès du DREAL  
Normandie*

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Normandie

Service du Pilotage Régional  
Bureau d'Appui au Pilotage Régional

Affaire suivie par : Bastien SAUMON  
bastien.saumon@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 02 35 58 55 96 – Fax : 02 35 58 52 89  
Courriel : bapr.spr.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

**ARRÊTÉ portant composition de la Commission administrative paritaire locale  
compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État  
placée auprès du DREAL Normandie**

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie,

VU

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;
- le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié, relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organisations consultatives de la fonction publique ;
- l'arrêté du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'Équipement ;
- l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonction dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative et paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État au Ministère chargé de la Transition Écologique et Solidaire, notamment son article 4 ;

Cité administrative – 2 rue Saint Sever  
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex  
Tél 02 35 58 53 27 – Fax 02 35 58 53 03

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)  
1 rue Recteur Daure  
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1  
Tél 02 50 01 83 00 – Fax 02 50 01 85 90

## ARRÊTE

### Article 1 :

La commission administrative paritaire locale instituée auprès du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État, affectés ou rattachés pour leur gestion au Ministère chargé de la Transition Ecologique et Solidaire, est composée comme suit :

grades	nombre de représentants				part femmes	part hommes
	du personnel		de l'administration			
	titulaires	suppléants	titulaires	suppléants		
adj adm (C1)	1	1	5	5	85,21 %	14,79 %
AAP2 (C2)	2	2				
AAP1 (C3)	2	2				

La Commission administrative locale est compétente pour l'ensemble des services dont le siège est situé dans la région Normandie.

### Article 2 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional.

A Rouen, le 18 JUIL. 2018

Le Directeur Régional de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
de Normandie  
**Patrick BERG**

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des  
sports et de la cohésion sociale de Normandie

R28-2018-07-12-003

Arrêté portant attribution médaille de bronze

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE ET  
DÉPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE  
DE NORMANDIE

**Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de  
l'engagement associatif – Promotion du 14 juillet 2018**

La Préfète de la région Normandie, Préfète de Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n°69-942 modifié du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 nommant Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Fabienne BUCCIO ;
- Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports nommant Madame Sylvie MOUYON-PORTE directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'avis de la commission régionale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif en date du 21 mars 2018 ;
- Sur proposition de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;*

- ARRETE -

**ARTICLE 1 :**

La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent, au titre du contingent régional :

Mme Auperrin Nicole née Harang née le 10/07/1947 à LOUVIERS (27) -13 Chemin du Vironvay  
27400 LOUVIERS

Mme Beauchamp Corinne née Tenière née le 22/04/1969 à FECAMP(76) -178 rue Roland Garros  
76620 LE HAVRE

M. Beauchamp Xavier né le 21/11/1961 à SAINTE ADRESSE -178 rue Roland Garros 76620 LE  
HAVRE

M. Cornot Bastien né le 17/03/1993 à VERNON (27) - 46 rue du Vieux Château 27200 VERNON

Mme Defrance Virginie née Signeux le 30/05/1960 à ORLEANS (45) - 4537 Route de Becquigny  
76570 LIMESY

M. Delalandre Nicolas né le 19/11/1977 à YVETOT(76) - 4 rue des Petits Bézots 76190 YVETOT

M. Delatre Patrice né le 27/01/1957 à ROUEN(76) -1 rue du Bouvier 76160 ST MARTIN DU VIVIER

M. Duvillié Arnaud né le 17/06/1976 à HARFLEUR - 24 rue Louis Pasteur 76280 TURRETOT

M. Gouel Hervé né le 27/06/1948 à BEAUVAL EN CAUX (76) - 4 avenue Jean Riblet 76370  
NEUVILLE LES DIEPPE

M. Jeanne dit Levavasseur Daniel né le 08/02/1955 à BAYEUX (14) - 4 square Sherwood 14400  
BAYEUX

M. Martin Daniel né le 15/02/1944-MONTCEAU LES MINES (71) - 9 bis rue Matignon 50160  
TORIGNI SUR VIRE

M. Matias Christian né le 08/06/1968 à CAEN (14) -5 rue Pierre Girard 14000 CAEN

M. Maurin Lionel né le 16/05/1962 à MONTREUIL(93) -Le Grand Couliboeuf 14620 MORTEAUX  
COULIBOEUF

Mme Nédeau Nathalie née Philippe le 03/11/1969 à BREST (29) -6 rue de la Caboterie 27500  
TOCQUEVILLE

M. Ponceau Sylvain né le 10/03/1957 à TOUL(54) -19 rue de la Trinité BP 36 14700 FALAISE

Mme Salenne Marie-Claude née Martin né le 23/10/1962 à FECAMP(76) - 56 avenue Clémenceau  
76290 MONTIVILLIERS

M. Schmitt Emmanuel né le 05/09/1991 à EQUEMAUVILLE (14) - 20 place Lemercier 14800  
TOUQUES

Mme-Trocquet Sophie née le 20/06/1994 LE HAVRE - 4 rue de la Persévérance 76620 LE HAVRE

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales et Madame la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 12 JUIL. 2018

La préfète,



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421.5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-06-18-005

Avis sur le programme des investissements de la  
commission des investissements du grand port maritime du  
Havre

*Avis sur le programme des investissements de la commission des investissements du grand port  
maritime du Havre*

## **GRAND PORT MARITIME DU HAVRE**

---

### **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT COMMISSION DES INVESTISSEMENTS**

---

Séance du vendredi 18 juin 2018

---

#### **Avis sur le programme des investissements**

---

- MEMBRES PRESENTS :** Mmes Fabienne BUCCIO, Christelle MSICA GUEROUT,  
M. Hervé MORIN, Hervé MARTEL, Baptiste MAURAND, Serge FERREIRA, Guillaume BLANCHARD, Olivier CLAUDAUD, Christian DE TINGUY, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, , Pascal GIRARDET, Henri LE GOUIS, Pierre VOGT
- MEMBRES ABSENTS :** Mme Agnès CANAYER (Pouvoir donné à Mme Msica Guérout)  
M. Pascal AMBOS, Eric BARBE, Louis JONQUIERE (Pouvoir donné à M Blanchard), Olivier PEYRIN (Pouvoir donné à M De Tinguy) Gérard ROUSSEL (Pouvoir donné à M Clavaud), Jean-Baptiste GASTINNE (pouvoir à Pierre VOGT)

Vu :

- L'article L. 5312-11 du code des transports
- L'article R. 5312-39-1 du code des transports
- La saisine du Président de la Commission des investissements en date du 6 avril 2018,

Fabienne BUCCIO (Préfète de la Région Normandie), Hervé MARTEL, Baptiste MAURAND et Serge FERREIRA (membres du Directoire du GPMH) ne prenant pas part au vote,

Après en avoir débattu,

La commission des Investissements du Conseil de Développement approuve à l'unanimité l'avis relatif au programme des investissements, ci-après.

Le Conseil de Surveillance du GPMH a validé lors de sa séance du 30 mars 2018 un dossier de saisine de la Commission des Investissements et du Conseil de Développement pour établir la programmation des investissements du GPMH pour les prochaines années.

Le GPMH a structuré son programme d'investissement autour de deux axes : les investissements d'entretien et de modernisation du patrimoine existant, et les investissements de développement.

Après avoir examiné les projets et pris en compte les capacités financières du port et les engagements déjà actés des principaux partenaires,

Considérant :

- qu'il appartient au GPMH d'autofinancer les investissements d'entretien et de modernisation du patrimoine existant, pour un montant estimé à 110 M€,
- l'importance, pour le développement du port du Havre, son attractivité et sa compétitivité, de la réalisation d'un programme d'investissements ambitieux répondant aux besoins et attentes des acteurs portuaires,
- l'engagement des acteurs du transport fluvial à verser une redevance d'accès visant à contribuer au financement de la chatière, et l'engagement de la Région Normandie à financer autant que nécessaire le projet,
- le contenu de l'appel à projet MIE lancé le 17 mai 2018 par la Commission Européenne, qui porte dans son troisième objectif intitulé « Intégration et l'interconnexion des modes de transports » une priorité dédiée aux « connections et plateformes logistiques multimodales » avec un objectif spécifique de « connectivité des terminaux de fret, notamment par la navigation fluviales »,

La Commission des Investissements émet l'avis suivant :

- Concernant les travaux liés à l'accueil des EMR, compte-tenu des incertitudes liées aux négociations entre le Gouvernement et les énergéticiens sur le prix de rachat de l'électricité et de l'existence, pour ce projet, d'une convention de financement spécifique, la Commission des Investissements propose de remettre ce dossier en discussion une fois que ces discussions auront abouti ;
- En dehors de l'accueil des EMR, tous les investissements listés dans le programme d'investissement, estimés à un total de 443 M€, sont jugés prioritaires et doivent être décidés et réalisés sans délai : postes 11 et 12 de Port 2000, chatière, extension du terminal roulier, sécurisation route/fer, poursuite de l'aménagement des parcs logistiques, réaménagement des terminaux Nord ;
- Toutefois, est acceptable un phasage de nature technique amenant à réaliser les postes 11 et 12 de Port 2000 et la chatière, avant les terminaux Nord et à distinguer plusieurs phases dans la réalisation des projets routiers, dans un objectif de maintien d'une capacité satisfaisante d'exploitation des terminaux et de transit des marchandises. Est également envisageable un phasage du projet d'extension du terminal roulier, la construction d'un nouveau poste à quai pouvant intervenir dans un second temps ;
- En outre, la Commission des Investissements recommande au GPMH de constituer avant le mois de septembre un dossier en réponse à l'appel à projets MIE 2018 dans l'objectif de financement par la Commission Européenne du projet de chatière, de manière à lancer les travaux au plus tôt.

Le Président de la Commission des investissements

HERVE MORIN

Préfecture de la Seine-Maritime - DCPPAT

R28-2018-07-12-002

ECO CHOIX - association agréée au titre de la protection  
de l'environnement - AP du 12 juillet 2018

*Agrément environnemental - Association ECO CHOIX*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO

Tel : 02 32 76 53.86

[corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr](mailto:corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr)

Arrêté du **12 JUIL. 2018**

portant renouvellement d'un agrément au titre de la protection de l'environnement  
de l'association « **ECO CHOIX** » à **SAINT ROMAIN DE COLBOSC**

RENOUVELLEMENT AGREMENT DEPARTEMENTAL pour une durée **de 5 ans**

La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 141-1 et R.141-1 à R.141-20 ;
- Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 nommant Mme Fabienne BUCCIO préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2013 visant l'agrément départemental de l'association « Eco Choix » au titre de la protection de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 18-32 du 04 juin 2018 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la demande de l'association présentée le 21 mars 2018 complétée le 12 avril 2018 et le 15 mai 2018 ;
- Vu l'avis favorable émis par le procureur général près la Cour d'Appel de ROUEN du 22 mai 2018 ;

7 place de la Madeleine - CS16036 -76036 ROUEN Cedex – tel : 02 32 76 50 00  
Site Internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Vu l'avis favorable émis par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie du 3 juillet 2018 ;

*sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

**CONSIDERANT :**

que l'activité de l'association a été effectivement exercée au moins au cours des trois années précédant la demande ;

que l'objet statutaire de l'association relève bien d'un des domaines mentionnés à l'article L.141-1 du code de l'environnement (l'amélioration du cadre de vie). L'association respecte bien les critères de l'article R.141-2-1° concernant l'objet statutaire ;

que l'association respecte les critères des articles R.141-2-1° et R.141-3 concernant la nature des activités exercées eu égard au cadre pour lequel elle demande le renouvellement de son agrément (départemental) ;

que l'association respecte les critères de l'article R.141-2-2° ; elle justifie d'un nombre suffisant de membres au regard du cadre territorial pour lequel elle demande le renouvellement de son agrément (départemental) ; l'association compte 50 adhérents ;

que l'association répond à un objet d'intérêt général et n'agit pas pour un cercle restreint de membres : elle respecte les critères de l'article R.141-2-3° concernant la gestion désintéressée ;

que l'association semble respecter les critères de l'article R.141-2-4° en matière d'information et de participation de ses membres ;

que l'association semble respecter les critères de l'article R.141-2-5° en matière de régularité financière et comptable ;

**ARRETE**

**Article 1 -**

L'association « ECO CHOIX » dont le siège social est en mairie de Saint Romain de Colbosc 76430, est agréée au titre de la protection de l'environnement, dans un cadre **départemental**.

**Article 2 -**

Cet agrément est délivré pour une durée de **cinq ans** à compter du présent arrêté. Il est renouvelable six mois au moins avant la date d'expiration de l'agrément en cours de validité.

**Article 3 -**

L'arrêté préfectoral du 4 septembre 2013 susvisé est abrogé.

**Article 4 -**

L'association devra adresser **chaque année à la préfecture** : Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des procédures publiques, les documents fixés par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 susvisé et comprenant notamment le rapport d'activité ainsi que les comptes de résultats et de bilan ainsi que leurs annexes.

**Article 5 -**

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture, et adressé au procureur général près la Cour d'appel de ROUEN.

Fait à ROUEN, le **12 JUIL 2018**

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe,

Houda VERNHET



Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Rectorat Caen

R28-2018-07-06-004

Arrêté portant nomination du directeur du groupement  
d'intérêt public "formation continue et insertion  
professionnelle" de l'académie de Caen



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**ARRETE PORTANT NOMINATION  
DU DIRECTEUR DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC  
« FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE »  
DE L'ACADEMIE DE CAEN**

Le Recteur de la région académique de Normandie,  
Recteur de l'académie de Caen  
Chancelier des Universités,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment les articles 98 et suivants ;  
Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;  
Vu la convention du groupement d'intérêt public « formation continue et insertion professionnelle » (GIP-FCIP) de l'académie de Caen approuvé par arrêté du préfet de région du 16 décembre 2015.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Emmanuel DIDIER, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue est nommé directeur du groupement d'intérêt public « formation continue et insertion professionnelle » (GIP-FCIP) de l'académie de Caen, à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de trois ans renouvelable.

**ARTICLE 2 :**

La secrétaire générale de l'académie de Caen est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes de la préfecture du Calvados et affiché au rectorat de Caen.

Fait à Caen, le 6 juillet 2018

Denis ROLLAND

Sous-préfecture du Havre

R28-2018-07-12-004

2018-07-12 Arrêté attribution médaille honneur  
régionale,départementale,communale



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Sous-préfecture du Havre

Cabinet

**Arrêté n° 18-42 portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime**

**Officier de la Légion d'Honneur**

**Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- Vu le décret n°88-309 du 28 mars 1988 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-36 du 4 juin 2018 donnant délégation de signature à Mme Marie AUBERT, sous-préfète du Havre ;

**A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018**

*Sur proposition de la sous-préfète du Havre,*

**ARRETE**

**Article 1er** - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

**Médaille de vermeil**

**- Monsieur EMO REMY**  
Conseiller municipal, FONTENAY,

**- Monsieur LECARPENTIER BERNARD**  
Adjoint au maire, FONTENAY,

- **Madame MIETTE MARIE-CLAUDE**  
Première adjointe au maire, FONTENAY,

**Médaille d'argent**

- **Madame ARGENTIN MYRIAM**  
Adjointe au maire, EPOUVILLE,

- **Monsieur BENARD DIDIER**  
Adjoint au maire, HATTENVILLE,

- **Monsieur BERNE CHRISTIAN**  
Maire, ROUVILLE,

- **Monsieur FENESTRE JEAN-LOUIS**  
Conseiller municipal, EPOUVILLE,

- **Monsieur JURADO ANGE**  
Adjoint au maire, FONTENAY,

- **Monsieur LEMARCIS JULES**  
Conseiller municipal, FONTENAY,

- **Monsieur MOIREAU DIDIER**  
Conseiller municipal, FONTENAY,

- **Monsieur PANEL PHILIPPE**  
Adjoint au maire, FONTENAY,

- **Monsieur THOMAS HUBERT**  
Conseiller municipal, EPOUVILLE,

**Article 2** - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

**Médaille d'or**

- **Madame AMELINE FRANCOISE**  
A.S.H. QUALIFIE CLASSE SUPERIEUR, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur BASILICO FREDERIC**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame BATAILLIE JOHANNA**  
AIDE SOIGNANT PRINCIPAL, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BERTIN BERNADETTE**  
Diététicien classe supérieure, CHI du Pays des Hautes Falaises
  
- **Madame BERTRAND BRIGITTE**  
ADJOINT ADMINISTRATF PRINCIPAL 2e CLASSE, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur BESSARAOUI DJILLALI**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame BEURIOT Pierrette**  
ADJOINT ADMINISTRATF PRINCIPAL 2e CLASSE, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur BIDOIS DIDIER**  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, Mairie d'Epouville
  
- **Madame BIGOT Fabienne**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BONNIEC Marie-Françoise**  
Infirmière DE Classe Normale (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BOUKIR PASCALE**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame BOUTEILLER CLAUDINE**  
Infirmière DE de classe supérieure, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BULTEL CHANTAL**  
ADJOINT ADMINISTRATF PRINCIPAL 2e CLASSE, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur CADINOT VERONIQUE**  
AIDE SOIGNANTE PRINCIPALE, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Madame CAHARD-LAMBERT CHANTAL**  
INFIRMIER SURVEILLANTE CADRE DE SANTE, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Monsieur CANU JEAN-LUC**  
OUVRIER PRINCIPAL 1ère Classe, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame CARON AGNES**  
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, Mairie de Montivilliers

- **Madame CAUFORNIER SYLVIE**  
Conseiller Socio-Educatif, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur CAVELIER BERTRAND**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE, MAIRIE DE SAINT-LEONARD

- **Monsieur CHAMAYOU ALAIN**  
Technicien principal 2ème classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Madame CLAQUIN SYLVIANE**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame CLEMENT-PAILLETTE CATHERINE**  
Infirmier Psy classe supérieure (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame COAT VIVIANE**  
REDACTEUR PRINCIPAL 2è classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame COMMARE Marie-Claude**  
Technicien labo cl sup, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur CRESTEAUX JEAN-FRANCOIS**  
OUVRIER PRINCIPAL 1ère Classe, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame DAVID Régine**  
Attaché adm hosp, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame DECKER Patricia**  
SAGE FEMME 2ème GRADE FC ENCAD, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur DEHORS JEAN-ANDRE**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CL, Communauté de Communes Campagne de Caux

- **Monsieur DEMARE Jérôme**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur DEVARIEUX JEAN-LOUIS**

- **Monsieur DUBOC EMMANUEL**

AIDE SOIGNANT PRINCIPAL, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Madame DUCLOS SYLVIE**

Infirmière 2eme grade ISGS, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame EUSTACHE MARIE-GRACIEUSE**

A.S.H. QUALIFIE CLASSE SUPERIEUR, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur FERRY JEAN-MARC**

INFIRMIER CS, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Madame FREGEYRES Marie-Elisabeth**

Diététicien classe supérieure, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur GEMARD PASCAL**

Adjoint technique principal 1ère, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Monsieur GERVAIS CLAUDE**

Adjoint technique principal 1er classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur GERVAIS Stéphane**

Conducteur ambulancier principal, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame HANIN ANNIE**

ATTACHE TERRITORIAL, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame HERTOUT VERONIQUE**

Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle principal de 1ère classe, MAIRIE DE LILLEBONNE

- **Monsieur HUE CHRISTIAN**

Technicien principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur HUE Laurent**

Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Monsieur HUET SERGE**

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur IRISSIN-MANGATA MAXIME**

Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame KOZEL VALERIE**

Adjoint administratif principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur LARCHAND CHRISTIAN**  
Agent de Maîtrise Principal, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Monsieur LARVOR Dominique**  
Agent de Maitrise Principal, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur LAURET PATRICK**  
Birgadier chef principal, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame LAVICE NATHALIE**  
Rédacteur pincipal 1ère classe, MAIRIE DE LILLEBONNE

- **Madame LEBAS ANNICK**  
ADJOINT ADMINISTRATF PRINCIPAL 1e CLASSE, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur LEBAS FLORENT**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame LEBLOND CATHERINE**  
Rédacteur pincipal 1ère classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Monsieur LECLERC PATRICE**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur LE COZ PASCAL**  
Agent de Maîtrise Principal, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Monsieur LEFEVRE Richard**  
Directeur hors classe, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Monsieur LEGOUIS PHILIPPE**  
Rédacteur pincipal 2ème classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame LE JEAN Odile**  
Puéricultrice cl sup, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LEMAIRE CATHERINE**  
Adjoint technique principal 2eme classe, MAIRIE DE LILLEBONNE

- **Monsieur LEMARCHAND SYLVAIN**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame LEMERCIER Isabelle**  
INFIRMIER CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LENOIR PATRICIA**  
ADJOINT ADMINISTRATF PRINCIPAL 2e CLASSE, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur LEPeltier Alain**  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1e CLASSE, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur LEPLAT Frank**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame LEVASSEUR ISABELLE**  
REDACTEUR, Mairie de Montivilliers

- **Monsieur LIOUST DIT LAFLEUR DENIS**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur LUCAS YVON**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame MALANDAIN MARIE-HELENE**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame MALANDAIN SOPHIE**  
Assistant médic adm cl sup, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame MALHERBE Nadia**  
AIDE SOIGNANT PRINCIPAL, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame MAMPOUYA VERONIQUE**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame MARIE MARIE-THERESE**  
Adjoint technique principal 2eme classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame MARTEL Dominique**  
AIDE SOIGNANT PRINCIPAL, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur MATHOUX JEAN-JACQUES**  
Agent de Maîtrise Principal, Mairie de Montivilliers

- **Madame MAURICE ANNE**  
Infirmière anesthésiste CS, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Monsieur MAURICE Gilles**  
Cade de santé paramédical, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Madame MERCIER CHANTAL**  
ATTACHE, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Madame MEYER Huguette**  
Directeur hors classe, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur MONFRET PATRICK**  
Birgadier chef principal, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame MORI CLAUDE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e CLASSE, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame OMONT Marie-Noëlle**  
Aide soignant cl excep, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur OMONT PATRICE**  
Technicien principal 1ere classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE
  
- **Monsieur PELTIER Yvon**  
OUVRIER PRINCIPAL 1ère Classe, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur PETITEAU-NORMAND JEAN-LUC**  
Technicien principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur PICART LAURENT**  
Agent de Maitrise Principal, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur PLOTTIN OLIVIER**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur POINTEL JEAN-CHARLES**  
OUVRIER PRINCIPAL 1ère Classe, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame POTHIER MARTINE**  
Technicien principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur POUHAER HERVE**  
Adjoint technique principal 2eme classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur QUESNEL JEAN-LUC**  
INFIRMIER CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur QUEVAL JEAN-LUC**  
Infirmier Psy classe supérieure (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur RATS FREDERIC**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur REMAN FRANTZ**  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur ROBION JEAN-LOUIS**  
Adjoint technique principal 1er classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur ROSE WILLIAM**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur ROUSSELIN THIERRY**  
AGENT DE MAITRISE, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur ROYER Patrice**  
Maître ouvrier principal, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame RUSTE CHANTAL**  
Infirmière CS, CHI du Pays des Hautes Falaises
  
- **Madame SARANOVIC LAURENCE**  
AIDE SOIGNANTE PRINCIPALE, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame SAVALLE Colette**  
Tech labo cl sup, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame SCARPITTA BEATRICE**  
AIDE SOIGNANT PRINCIPAL, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame SCHMIDT Laurence**  
AIDE SOIGNANT PRINCIPAL, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame SEMPERE GHISLAINE**  
Infirmière CS, CHI du Pays des Hautes Falaises
  
- **Madame SIMEON NATHALIE**  
ATTACHE, MAIRIE DE SANDOUVILLE
  
- **Monsieur SIMON DANIEL**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur SOREL RICHARD**  
Chef de service de Police Municipale Principal 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame TALVAST SONIA**  
Auxiliaire de puériculture principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur TANNIERE GERARD**  
Ingénieur en chef hors classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE
  
- **Monsieur TAULIN FRANCK**  
Technicien principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur TETEREL ERIC**  
Ingénieur, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Monsieur THOMAS Bernard**  
Maître ouvrier, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame TIRIAU VERONIQUE**  
Infirmier cad santé, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame TURMEL Michèle**  
Aide soignante cl excep, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame VEPIERRE FRANCOISE**  
Agent spécialisé principal 2° classe des écoles maternelles, MAIRIE DE SANDOUVILLE

- **Madame VERDIERE AGNES**  
Infimière CS, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Madame VIVIES MAURICETTE**  
A.S.H. QUALIFIE CLASSE SUPERIEUR, Groupe Hospitalier du Havre

### Médaille de vermeil

- **Madame ADAM CHRISTINE**  
INFIMIERE CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur ALEXANDRE THIERRY**  
Educateur APS principal 2ème classe, Mairie de Montivilliers

- **Monsieur ANNE PATRICK**  
OUVRIER PRINCIPAL 2ème Classe, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame ANSQUER MICHELE**  
AIDE SOIGNANTE PRINCIPALE, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame ARGENTIN CHANTAL**  
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

- **Madame ARGENTIN MURIEL**  
Adjoint technique principal 2èm classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame ARNAL MARIE-LAURE**  
Assistante méd-adm classe exceptionnelle, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur BARNABE Laurent**  
Assistant de Conservation principal 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur BEAUCHAMPS YVES**  
Adjoint administratif territorial pal 2ème classe, Mairie de Fécamp

- **Monsieur BEAUJOUR JEAN-YVES**  
Adjoint Technique Principal 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame BELAID Noria**  
Infirmier cad sup de santé, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BELLENGER CORINNE**  
Agent territorial spécialisé principale 1ère classe des écoles maternelles, MAIRIE DE LILLEBONNE
  
- **Madame BENOIT CHRISTINE**  
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur BLANCHEMIN PATRICK**  
Adjoint Technique Principal 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur BLONDEL PATRICK**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere classe, Mairie de Graimbouville
  
- **Madame BLONDEL VERONIQUE**  
Technicien de labo classe supérieure, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur BODOT PATRICK**  
Adjoint technique territorial principal 1°classe, MAIRIE DE FONTAINE LA MALLET
  
- **Madame BOUREL SYLVIE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur BOVA JEAN-LUC**  
OUVRIER PRINCIPAL 1ère Classe, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BOVA MARCELLINE**  
OUVRIER PRINCIPAL 1ère Classe, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BRIARD ANNIE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e CLASSE, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur CAREL HERVE**  
Adjoint technique territorial principal 2°classe, Mairie de Fécamp
  
- **Monsieur CARLIER Dominique**  
Agent de maîtrise, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur CAUCHARD MARTIAL**  
Brigadier chef de police principal, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame CHAPON MURIEL**

Inf classe sup CE, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame CHEDHOMME NICOLE**  
ATTACHE TERRITORIAL, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur CHETTIQUI FARID**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame CIRILLE Emmanuelle**  
Infirmière cad santé, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur COISY EMMANUEL**  
Adjoint technique principal 1ère, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame COTE VERONIQUE**  
Adjoint administratif 1ere cl, Mairie de Fécamp

- **Madame COTTER Anne-Marie**  
AIDE SOIGNANTE, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame COUSIN NADINE**  
Assistant médic adm classe normale, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur COUSIN REMI**  
Attaché de conservation Patrimoine, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur DE FELICE PATRICK**  
Agent de Maitrise Principal, Mairie de Fécamp

- **Madame DE KEGEL JACQUELINE**  
INFIMIERE CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame DELAHAYE-DESCHAMPS VALERIE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame DOUTRELEAU CORINNE**  
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CL, Mairie de Fécamp

- **Monsieur DUFORT PASCAL**  
Agent de Maitrise Principal, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame DUJARDIN FLORENCE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINT-LEONARD

- **Madame DUMONT NATHALIE**  
ATSEM principal 2eme classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame DUPREY MARIE-CLAIRE**  
INFIMIERE CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame DUVAL DE FRAVILLE MARIE-HELENE**  
Directeur territorial, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame EUDIER BARBARA**  
Adjoint administratif principal 2° CL, Mairie d'Octeville sur Mer

- **Madame EUDIER MARIE-CHRISTINE**  
Assistante médicale - adm classe supérieure, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur FOUILLOUX Eric**  
Inf psy 2ème grade ISGS, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame GERBER NICOLE**  
Agent de Maîtrise Principal, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame GILLE SYLVIE**  
ATTACHE, Mairie de Bolbec

- **Madame GUERET EVELINE**  
Rédacteur principal 2°classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur GUERY ANTOINE**  
OUVRIER PRINCIPAL 2ème Classe, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur GUILLOUET GERARD**  
Infirmier Psy classe supérieure (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame HAUCHECORNE NATHALIE**  
AIDE SOIGNANT PRINCIPAL, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame HAUCHECORNE PATRICIA**  
Diétécien classe normale, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame HAUGUEL Michèle**  
Inf de classe norm CE, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur HEBERT JEAN-MARIE**  
Technicien principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur HILSELBERGER NOUBA**  
Agent de Maîtrise Principal, Alcéane

- **Monsieur HURAY FRANK**  
Agent de Maîtrise, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame JEANNE Sylvie**  
Aide soignant cl sup, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame JOUANNE Caroline**  
Infirmier cad santé, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame JUSTINIANO SOPHIE**  
Technicien de labo classe supérieure, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur LANGLAIS DIDIER**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur LEBIGRE LAURENT**  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e CLASSE, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur LEBLOND ALAIN**  
Agent de Maitrise Principal, Mairie de Fécamp

- **Monsieur LECACHEUR BRUNO**  
A.S.H. QUALIFIE CLASSE SUPERIEUR, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LCAVELIER CHRISTINE**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame LECLERC FABIENNE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur LECOINTRE DENIS**  
Adjoint technique, MAIRIE DE LILLEBONNE

- **Monsieur LECONTE ARNAUD**  
Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Madame LECORNU Emmanuelle**  
Puéricultrice grd 3 ISGS, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LEDOUX CLAIRE**  
Infirmière CS, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Monsieur LEDUC BENOIT**  
Technicien principal 1<sup>o</sup>CL, Mairie de Fécamp

- **Madame LEDUEY MARYLINE**  
Adjoint administratif principal 2<sup>o</sup>classe, MAIRIE DE SAINT-LEONARD

- **Madame LEFEBVRE-LE BRIQUER FREDERIQUE**  
INFIMIERE CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur LE GARREC MARC**  
Adjoint technique principal 1ère, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame LEICHER-EUDE BEATRICE**  
Technicien principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame LEMAIRE VERONIQUE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame LE MAITRE SOPHIE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur LEPLANT PASCAL**  
Agent de Maitrise Principal, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE
  
- **Monsieur LE PODER-DELAUNEY PATRICE**  
Birgadier chef principal, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame LE POHER MARIE-HELLEN**  
Infirmier cad santé para., Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame LE QUEMENT MARTINE**  
Rédacteur pincipal 2ème classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE
  
- **Monsieur LEROUX Jean-Claude**  
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE
  
- **Monsieur MAHIER Stéphane**  
Agent de Maitrise Principal, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame MAISONNEUVE BRIGITTE**  
A.S.H. QUALIFIE CLASSE SUPERIEUR, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame MARTINY NADIA**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame MASDEBRIEU VALERIE**  
Attaché principal, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE
  
- **Madame MATHOUX ISABELLE**  
Assistante méd adm cl sup, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame MELAHI RAFIDA**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame MICHAUD VALERIE**  
AIDE SOIGNANT PRINCIPAL, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame MOREL CATHERINE**  
OUVRIER PRINCIPAL 2ème Classe, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur MOREL LUDOVIC**  
Agent de maitrise, Mairie de Fécamp

- **Monsieur NEVEU GILLES**  
TECHNICIEN TERRITORIAL, MAIRIE DE FONTAINE LA MALLET

- **Madame PERREZ MARIE-BRIGITTE**  
Adjoint technique principal 2ème cl, Mairie de Montivilliers

- **Monsieur PRUVOST EMMANUEL**  
Technicien hospitalier, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Madame QUERTIER SANDRINE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame QUESNEL KARINE**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur REGNAULT VINCENT**  
Ingénieur Hospitalier, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Monsieur RIBLET HENRI**  
Educateur APS principal 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame ROUSSEL SYLVIE**  
Sage femme 1er grade, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Madame SAINT-MARTIN SYLVIE**  
Adjoint technique, Ville de Sainte Adresse

- **Monsieur SAUS Christian**  
Conducteur ambulancier principal, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame SOURICE VALERIE**  
ATTACHE D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Monsieur SPRUYTTE BRUNO**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame STIGLIO DENISE**  
Animateur principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur STIGLIO RODOLPHE**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame TAILLEPIED CLAUDIE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame THOMAS KARINE**  
REDACTEUR, Mairie de Saint Sauveur d'Emalleville

- **Madame THOMAS NATHALIE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame TOUFFE CORINNE**  
INFIRMIER CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur TRIPET CHRISTOPHE**  
Adjoint technique Principal 1ere classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Madame TROUVAY CHRISTINE**  
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2eme classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur TROUVAY ERIC**  
AGENT DE MAITRISE, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur TROUVAY OLIVIER**  
Agent de Maitrise Principal, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur VAIN PATRICK**  
Cadre de santé, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Madame VANDAELE CAROLINE**  
INFIRMIER CLASSE SUPERIEUR, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame VASSE CHRISTINE**  
INFIRMIER CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur VEGUER MICHEL**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DU HAVRE

### **Médaille d'argent**

- **Madame ADDE BRIGITTE**  
Adjoint technique territorial 2ème classe, SIVOS - RPI DE GRANDCAMP

- **Madame ANSQUER MURIEL**  
MONITEUR D'ATELIER, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur ANSQUER YVAN**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Madame ARANDILLA EMMANUELLE**  
Infirmière classe sup (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame AUBE NADINE**  
Technicien labo cadre de santé, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame AUDOUARD PASCALE**  
OUVRIER PRINCIPAL 2ème Classe, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BALZARD SEVERINE**  
Infirmière classe sup (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur BARBARAY VINCENT**  
AGENT DE MAITRISE, Mairie de Fécamp
  
- **Madame BARON STEPHANIE**  
Adjoint Technique, Mairie de Bolbec
  
- **Monsieur BEAL ROLAND**  
Bridagier chef principal de police municipale, Mairie de Montivilliers
  
- **Madame BECHET MAURICETTE**  
AGENT SERVICE HOSPITALIER QUALIFIE CL NORM, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur BELKAIDI FARID**  
Adjoint technique principal 1er classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE
  
- **Madame BENNEY MARIE-LINE**  
Infirmière cl norm (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur BENRABAH ABDELHOUAED**  
Agent des services hospitaliers qualifié cl norm, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BERTHELIN GISELE**  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame BLANC-AUBERT SAMIA**  
ANIMATEUR, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame BLONDIAUX LAURENCE**  
Infirmière classe sup (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BOURDAIRE CHRISTIANE**  
Infirmière cadre de santé para., Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BOURGEOIS CHRISTELLE**  
Adjoint Technique Principal 2ème CLASSE, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame BRUMENT REGINE**  
AIDE SOIGNANT PRINCIPAL, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame BUREL MURIEL**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur BURGUIEU ERIC**  
ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL, CCAS de Fécamp
  
- **Madame CATELAIN PASCALE**  
Educateur APS principal 1ère classe, Communauté de Communes Caux Estuaire
  
- **Madame CAUVIN GEORGIA**  
INFIRMIER CLASSE SUPERIEUR, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame CHAIGNEAU MARIE-PIERRE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur CHENCHENI MOHAMED**  
INFIRMIER CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame CLAES KARINE**  
Assistante méd adm cl nor, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame COLIN VALERIE**  
ASSISTANTE SOCIALE EDUCATIVE, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame CONSTANTIN SYLVIE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, Mairie de Fécamp
  
- **Madame COUFIN JACQUELINE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame CURUTCHET NATHALIE**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER CLASSE NORMALE, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur DECAENS LUDOVIC**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1er CLASSE, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur DELAHOULLIERE DIDIER**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL, MAIRIE DE ANGERVILLE L'ORCHER
  
- **Madame DESJARDINS VALERIE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame DESPORTES STEPHANIE**  
Infirmière soins généraux 2ème grade, CHI du Pays des Hautes Falaises

**- Madame DEVARIEUX DELPHINE**

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE, MAIRIE DU HAVRE

**- Monsieur DONO CHRISTIAN**

Adjoint Technique Principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

**- Madame DOTTELONDE RAPHAELE**

Infirmière soins généraux 2ème grade ISGS, Groupe Hospitalier du Havre

**- Madame DUBOCAGE MARYLINE**

Aide soignant, CHI du Pays des Hautes Falaises

**- Monsieur DUBOS ERIC**

AIDE SOIGNANT CLASSE SUPERIEURE, Groupe Hospitalier du Havre

**- Madame DUBOURG MARIE-LAURE**

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE FONTAINE LA MALLET

**- Monsieur DUCHATEL FABIEN**

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1e CLASSE, Communauté de Communes Campagne de Caux

**- Madame DUHAMEL LAURENCE**

Adjoint technique principale 2ème classe, MAIRIE DE LILLEBONNE

**- Madame DUMESNIL CAROLE**

Infirmière Classe sup (CE), Groupe Hospitalier du Havre

**- Madame DUMONT MARTINE**

Agent spécialisé principal 2 cl des écoles maternelles, MAIRIE DE SAINT JOUIN BRUNEVAL

**- Monsieur DUPUIS JOHNNY**

Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

**- Monsieur ENOCQ VINCENT**

Brigadier chef principal, MAIRIE DU HAVRE

**- Madame ESTOUP PATRICIA**

Adjoint administratif principal 1ère classe, Groupe Hospitalier du Havre

**- Madame FAUQUE FRANCOISE**

Ingénieur principal, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

**- Madame FERAY PASCALE**

Adjoint administratif principal 2ème classe, Ville de Sainte Adresse

- **Madame FERRY LAURENCE**  
Infirmière Classe sup (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame FINN MARIE**  
Infirmière soins généraux 2ème grade ISGS, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur FRANCHET GILLES**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur FRERET PASCAL**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme CLASSE, Mairie d'Epouville
  
- **Madame GALLAIS LAETITIA**  
Adjoint technique principal 2eme classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame GARCIA STEPHANIE**  
Adjoint administratif principal 2°classe, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame GAUDU BERENICE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur GEQUEL YANN**  
Adjoint Cadre hospitalier classe normale, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame GERVAIS MARIE-LINE**  
Adjoint technique principal 2eme classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame GORI-RASSE AGNES**  
Ingénieur principal (DGS), Communauté de Communes Caux Estuaire
  
- **Madame GRAMMARE CAROLE**  
ADJOINT ADMISTRATIF, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame GRISEL FRANCOISE**  
SAGE FEMME 2ème GRADE FC ENCAD, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur GRUCHY SYLVAIN**  
OUVRIER PRINCIPAL 2ème Classe, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame GRUEL VALERIE**  
Rédacteur principal 1ere classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE
  
- **Madame GUERIN MURIEL**  
INFIMIERE CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame GUIBERT PASCALE**  
CADRE SANTE 2ème CLASSE, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame HACIANE FATMA**  
Adjoint animation principal 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Monsieur HEROUARD DAVID**  
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE FONTAINE LA MALLET
  
- **Monsieur HOUSSAYE MICHEL**  
OUVRIER PRINCIPAL 2ème Classe, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame HUET JACQUELINE**  
Assistante méd-adm classe normale, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame HURE SOPHIE**  
INFIMIERE CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame IVOULA GHISLAINE**  
Infirmière cadre de santé para., Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame LADIRAY ASTRID**  
Puéricultrice 3ème grade ISGS, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame LAINE CORINNE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur LANGE LUDOVIC**  
Adjoint technique principal 1er classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame LAPEIRE SANDRA**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ème CLASSE, Mairie de Fécamp
  
- **Madame LAVENU ISABELLE**  
Adjoint technique principal 2eme classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame LEBAS MAGALI**  
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CL, MAIRIE DE LILLEBONNE
  
- **Madame LEBORGNE GERALDINE**  
Aide soignant, CHI du Pays des Hautes Falaises
  
- **Madame LE BRETON JOCELYNE**  
AGENT SERVICE HOSPITALIER QUALIFIE CL NORM, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur LECHEVALIER BENOIT**  
Adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame LECOQ VERONIQUE**  
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame LECROQ ISABELLE**  
AGENT DE MAITRISE, Mairie de Montivilliers

- **Madame LEDUEY KARINE**  
OUVRIER PRINCIPAL 2ème Classe, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LEFEBVRE CHRISTELLE**  
OUVRIER PRINCIPAL 2ème Classe, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LEGRAND CATHERINE**  
Infirmière cl norm (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LEON SANDRINE**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LE PALUD CAROLE**  
Infirmier 2eme grade ISGS, Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur LEPERE JEAN-CLAUDE**  
Adjoint technique Principal 1ere classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Monsieur LEPLANT SYLVAIN**  
Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Madame LEROY CELIA**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LESAUVAGE LAURA**  
INFIMIERE CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LESOUEF LAURENCE**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame LESUEUR SANDRINE**  
Adjoint Technique principal 2ème classe, Ville de Sainte Adresse

- **Monsieur LINANT CHRISTOPHE**  
Aide soignant classe normale, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame LOUCHART MURIEL**  
Adjoint technique principal 2eme classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Monsieur LUCE PHILIPPE**  
Adjoint technique principal 2eme classe, Communauté de Communes Caux Estuaire

- **Madame MARECHAL REGINE**  
Adjoint technique territorial, Communauté de Communes Caux Estuaire

- **Madame MARLET MONIQUE**  
INFIMIERE CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur MARTIN YVAN**  
Agent de Maitrise Principal, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Madame MASQUEREL KATY**  
INFIRMIER CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame MASSE NADIA**  
INFIRMERE BLOC OPERATOIRE 3ème GRADE ISGS, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame MASSON KAREN**  
INFIRMIER CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre

- **Monsieur MENDY STEPHANE**  
Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

- **Madame NORMAND NATHALIE**  
Aide soignant, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Monsieur OZDEMIR SALIM**  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame PERNES NATHALIE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame PHILIPPE SEVERINE**  
Infimière CS, CHI du Pays des Hautes Falaises

- **Madame POLION DELPHINE**  
Infirmière soins généraux 2ème grade ISGS, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame PRAT MARIE**  
Rédacteur pincipal 2ème classe, MAIRIE DU HAVRE

- **Madame PRETAT HELENE**  
Puéricultrice 3ème grade ISGS, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame RAOULT ANNE**  
OUVRIER PRINCIPAL 2ème Classe, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame RAULET DELPHINE**  
SAGE FEMME 2ème GRADE FC ENCAD, Groupe Hospitalier du Havre

- **Madame REGNIER ISABELLE**  
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, Communauté de Communes Caux Estuaire

- **Madame RENAUT VERONIQUE**  
Infirmier cadre supérieur de santé para., Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame ROCHARD GHISLAINE**  
AGENT SERVICE HOSPITALIER QUALIFIE CL NORM, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur ROSEE HERVE**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame SADE EMMANUELLE**  
EDUCATEUR DES APS, Communauté de Communes Caux Estuaire
  
- **Madame SALMON VALERIE**  
Assistant de Conservation principal 1ère classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame SANTAMARIA ISABELLE**  
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe, Communauté de Communes Caux Estuaire
  
- **Madame SOLVET DELPHINE**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame TANAY MARIE-FRANCOISE**  
ADJOINTE TECHNIQUE PRINCIPALE 2ème CLASSE, Mairie de Yébleron
  
- **Madame TELLIER-BOUTIN-MONCHAUX BENEDICTE**  
INFIRMIERE CLASSE SUPERIEUR (CE), Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame THOMAS CHRISTINE**  
Adjoint administratif principal 2eme classe, MAIRIE DU HAVRE
  
- **Madame THOMAS NATHALIE**  
REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE, MANNEVILLE LA GOUPIL
  
- **Madame TINDILIERE CHRISTINE**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
  
- **Madame TOCQUE NATHALIE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Madame TORRES MEDIANERO PATRICIA**  
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE FONTAINE LA MALLET
  
- **Madame TROUVAY VALERIE**  
Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre
  
- **Monsieur TURPIN CHRISTOPHE**

Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE DU HAVRE

**- Madame VALLETTE DELPHINE**

Puéricultrice 3ème grade ISGS, Groupe Hospitalier du Havre

**- Madame VATTIER VIVIANE**

Aide soignant, Groupe Hospitalier du Havre

**- Madame VICOONE SABINE**

Psychologue hors classe, Groupe Hospitalier du Havre

**- Madame VINCENT SYLVIE**

Infirmière PSY Classe sup (CE), Groupe Hospitalier du Havre

**- Madame ZEROUALI JAMILA**

Infirmière soins généraux classe supérieure, MAIRIE DU HAVRE

**Article 3** - La sous-préfète du Havre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le Havre, le 12 juillet 2018

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
la sous-préfète du Havre,



Marie AUBERT

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Le Havre dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.